



LA MÉTÉO: FAIBLE NEIGE PASSAGÈRE.
MINIMUM: -18°, MAXIMUM: -6°.
DEMAIN: BEAU ET FROID. DÉTAILS PAGE A 2

LANIEL COMMUNICATION
est spécialisée dans la téléphonie d'affaires.
Nous avons ce qu'il vous faut!

LANIEL
628-1012

35 cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents

LAMARRE CONFIRME ET DRAPEAU DOIT L'ANNONCER AUJOURD'HUI

La salle de concert sera érigée rue Berri

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, exposera aujourd'hui, à la télévision, au cours d'une émission spéciale de

MARIANE FAVREAU
Montréal en direct, les détails du projet de construction d'une salle de concert à l'angle des rues Berri et Sainte-Catherine. Il n'y présentera cependant aucun plan ni aucune maquette. Le maire a confirmé à LA

PRESSE, hier, le choix définitif du «site Berri» pour la salle de concert. De son côté, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, déclarait sur les ondes d'une station radiophonique que l'exécutif avait

donné son approbation au projet dont les grandes lignes seront dévoilées ce soir. Le maire respecte ainsi l'échéance qu'il s'était publiquement fixée, le 5 décembre dernier. Il répond également à l'in-

formation que lui a faite tout récemment le pdg de Télé-Métropole de profiter de l'émission Montréal en direct pour faire le point sur le projet. L'émission prendra la forme d'une conférence

voir DRAPEAU en A 2

AUJOURD'HUI



• **RAOUL ROY**
L'un des plus vibrants interprètes du folklore québécois, Raoul Roy, est décédé lundi, à l'âge de 48 ans, des suites d'une leucémie.
page E 1

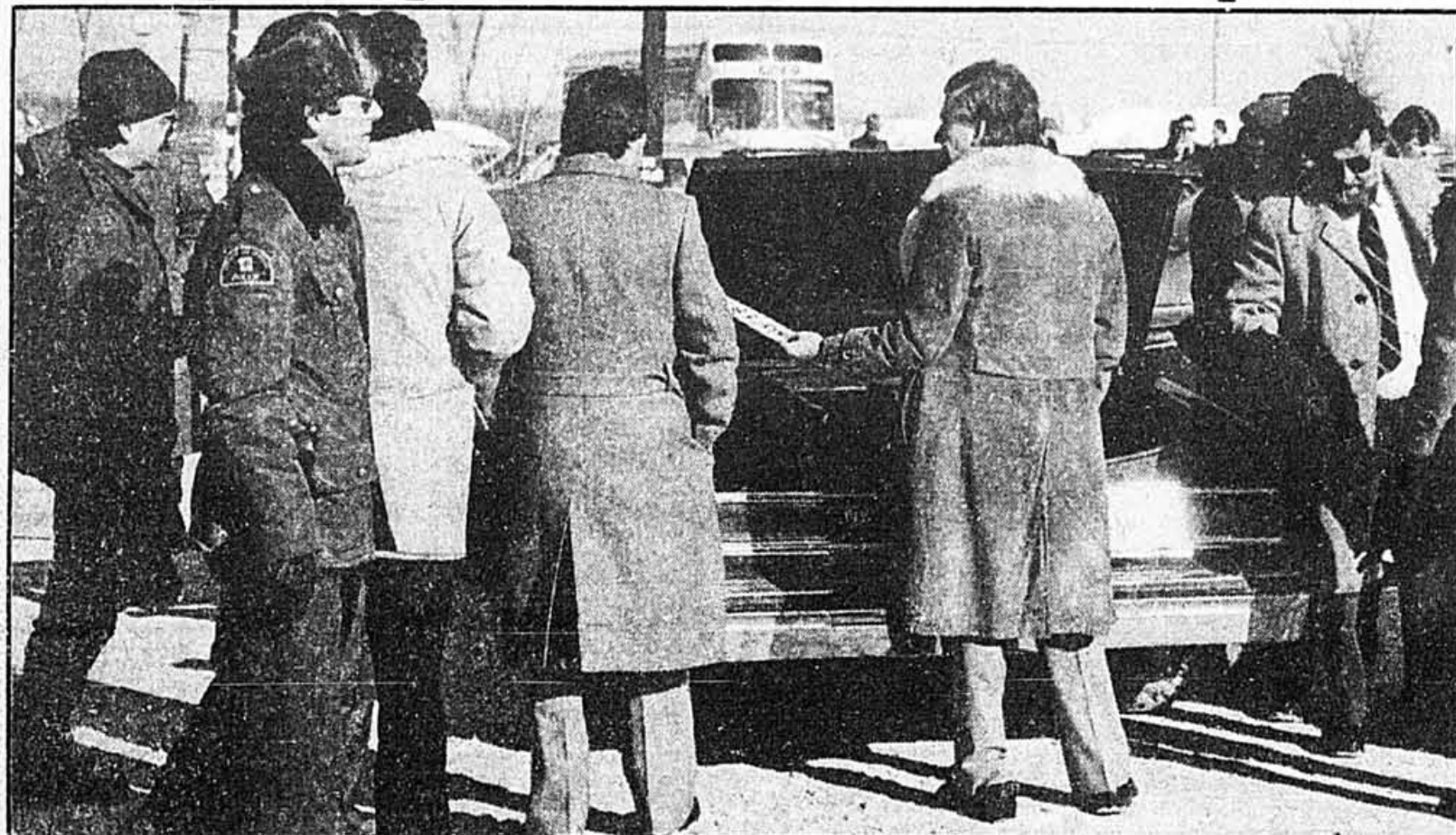


• **JEAN-PAUL II**
Une immense fête populaire marque l'arrivée du pape Jean-Paul II en Équateur, événement sans précédent pour ce petit pays d'Amérique du Sud.
page E 5

• **MIRABEL**
Le gouvernement fédéral et la firme Bell Helicopter comptent sur la production d'appareils militaires pour rentabiliser la nouvelle usine de Mirabel.
page B 3

• **CAMBODGE**
Le secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, affirme qu'il est encore trop tôt pour envisager une conférence internationale sur la paix au Cambodge.
page A 8

EN RÉPONSE AUX COUPURES SUR LEURS CHÈQUES DE PAIE Les policiers de la SQ permutent les plaques des autos-patrouilles



Des policiers échantent les plaques et documents des véhicules de la SQ.

photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

■ **DRUMMONDVILLE** — Depuis hier, une bonne partie des véhicules de la Sûreté du Québec sont immatriculés illégalement.

ANDRÉ PÉPIN

Les chèques de paie de 1 500 policiers de la SQ étaient amputés, hier, de plus de \$150, soit le salaire d'une journée de travail, pour leur participation à une manifestation devant l'Assemblée nationale, le 21 novembre dernier.

Cette mesure disciplinaire imposée aux policiers a jeté de l'huile sur le feu. Hier midi, à l'heure du lunch, plus de 500 policiers se sont rencontrés à Drummondville pour permuter les plaques minéralogiques, les fiches techniques, les cartes de crédit et tous les documents officiels qui accompagnent normalement les véhicules.

Les policiers des régions périphériques qui ne pouvaient se rendre à Drummondville échangeaient ces documents entre eux, de sorte que c'est maintenant le feuillet le plus complet pour les administrateurs de la flotte de véhicules gouvernementaux.

voir POLICIERS en A 2



William Rompkey: une mesure «moitié-moitié».

MÊME SI LE SYSTÈME MÉTRIQUE RESTE EN VIGUEUR Ottawa permet de revenir aux livres, gallons et verges

■ **OTTAWA** — Le gouvernement fédéral a décidé de révoquer les règlements qui interdisaient de vendre en mesures

DENIS LESSARD

de la Presse Canadienne

impériales des aliments, de l'essence et des articles d'ameublement.

Dans ces domaines, les détaillants pourront désormais revenir aux livres, aux gallons et aux

verges carrées, pourvu qu'ils annoncent, étiquettent et puissent mesurer leurs produits dans les deux systèmes.

C'est ce qui ressort de la décision annoncée hier par le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, M. Michel Côté, après plusieurs mois de consultations et d'hésitations. Dans les faits, la nouvelle politique accordera aux clients la liberté de choix entre les deux sys-

tèmes dans les secteurs réglementés.

En revanche, les détaillants qui voudront revenir aux mesures impériales devront conserver le système métrique pour permettre aux consommateurs de faire des comparaisons.

Cette décision constitue une bien petite victoire pour plusieurs membres du caucus conservateur qui réclamaient la fin

voir MÉTRIQUE en A 2



Michel Côté: le métrique sera un jour «le» système.

SOMMAIRE

Annonces classées B 4, E 6 à E 10
Arts et spectacles
— Informations..... E 1 à E 4
— Horaires..... D 10, D 11
Décès, naissances, etc..... E 11
Economie..... B 3 à B 11
— Le monde
des affaires..... cahier C
Êtes-vous observateur?..... E 8
FEUILLETON
«L'impayable
Mme Chadwick»..... E 7
Horoscope..... E 8
Le monde..... A 8
Mots croisés..... E 10
«Mot mystère»..... E 9
Quoi faire aujourd'hui..... D 10
Télévision..... E 1, E 2
Tribune libre..... A 7
Vivre aujourd'hui..... D 1 à D 8
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées..... 12, 13
Mots croisés..... 18

La rue St-Jacques se trouve enfin des interlocuteurs chez Mulroney

■ Les hommes d'affaires de Montréal ont enfin trouvé leurs premiers interlocuteurs chez les conservateurs, presque cinq mois après la victoire du gouvernement de Brian Mulroney.

LAURIER CLOUTIER

Le vice-président exécutif de la Chambre de commerce de Montréal, André Vallerand, a confirmé hier qu'il a rencontré

pour la première fois mardi soir, avec le président du conseil et le président de l'organisme, Pierre Goyette et Phil O'Brien, le caucus des députés québécois à Ottawa. Le travail sur le dossier du Centre bancaire international a même commencé immédiatement.

Les milieux d'affaires québécois se plaignaient, la semaine dernière, que le gouvernement Mulroney, élu le 4 septembre dernier, n'ait toujours pas désigné un interlocuteur à qui ils

pourraient soumettre leurs grands projets.

Les autres régions du Canada, et surtout la communauté d'affaires de Bay Street, à Toronto, ont leurs entrées auprès du nouveau gouvernement.

Et pas n'importe quelles entrées. Toronto, la rivale de Montréal, jouit d'une situation privilégiée au conseil des ministres: Michael Wilson, ministre des Finances, Sinclair Stevens, ministre de l'Expansion industrielle

régionale, Barbara McDougall, ministre d'État aux Finances, et David Crombie, ex-maire de la ville et ministre des Affaires indiennes.

Mais les grands ministères économiques échappent au Québec. Les hommes d'affaires montréalais ont d'abord cru que Robert de Cotret, président du Conseil du trésor, deviendrait le «ministre économique» du Québec, mais peine perdue.

Mais voilà que quelques jours

voir ST-JACQUES en A 2

66% DES AMÉRICAINS PRÉFÈRENT LE SEXE À LEURS COPAINS.

MOI, J'PRÉFÈRE LES DEUX!



MÉTRIQUE

SUITE DE LA PAGE A 1

de l'utilisation obligatoire du système métrique.

Encore hier, toutefois, une certaine confusion entourait la décision fédérale et, selon un porte-parole de l'Association canadienne des consommateurs, M. Andrew Cohen, il faudra attendre de voir comment le gouvernement formulera ses nouveaux règlements.

« Les Canadiens sont d'avis que l'utilisation obligatoire du seul système métrique constitue une approche trop rigoureuse et inhumaine à la conversion », a dit hier M. Côté aux Communes.

En conférence de presse, par la suite, il a soutenu que le gouvernement continuerait d'appuyer le système métrique, qui deviendrait éventuellement le seul système de mesure au pays. « Les enfants qui sortent aujourd'hui de l'école ne connaissent que le système métrique », a rappelé M. Côté.

En vertu des nouveaux règlements, le carburant, les aliments vendus au détail et les articles d'ameublement pourront être vendus en mesures impériales, pourvu que la publicité, l'affichage, la pesée et le mesurage des marchandises soient faits dans les deux systèmes.

Le gouvernement entend ainsi préserver le système métrique pour permettre aux consommateurs de faire des comparaisons entre les marchands, tout en permettant aux clients qui n'ont pu s'habituer au nouveau système de se baser sur les unités impériales qu'ils connaissent mieux.

Dans le secteur de l'essence, les stations-service pourront vendre du carburant au gallon, à condition que l'on conserve une présence équitable du système métrique, a soutenu M. Côté. On devra continuer à faire la publicité en métrique en plus de l'impérial et conserver des pompes qui mesurent en litres. Comme actuellement, les très petites stations pourront obtenir la permission de n'avoir que leurs vieilles pompes qui déversent le carburant en gallons, a assuré M. Côté.

Dans le cas des épicerie, les magasins qui ont deux balances ou moins seront dispensés d'avoir de l'équipement métrique. Toutefois, leur publicité, l'affichage et l'étiquetage devra se faire dans les deux systèmes ou alors en métrique seulement.

Quant à la Commission du système métrique, qui termine son mandat en avril prochain, on tentera d'intégrer ses employés au ministère de la Consommation, qui deviendra désormais responsable de l'information au public dans ce domaine, a indiqué le ministre.

Farouche opposant au système métrique, le député ontarien Bill Domm, secrétaire parlementaire de M. Côté, s'est dit hier heureux de la décision fédérale. Il a rappelé que la station d'essence qu'il possédait, avec 37 autres collègues conservateurs, près d'Ottawa, vendait le carburant au gallon, mais avait toujours fait sa publicité dans les deux systèmes.

Aux Communes, le député libéral William Rompkey, qualifiant M. Côté de « ministre moitié-moitié », a soutenu que les conservateurs avaient encore une fois renié leurs promesses électorales qui annonçaient un retour pur et simple au système impérial. « Ce qu'on nous dit, c'est que le métrique se porte bien. Pourquoi avoir pris tant de temps? » a lancé M. Rompkey.

Quant au député libéral de Shefford, M. Jean Lapierre, il a insisté sur la confusion que risque de produire une politique qui tente de ménager la chèvre et le chou.

Porte-parole de l'Association canadienne des consommateurs, M. Andrew Cohen a applaudi à la décision, précisant qu'elle assurerait le maintien du système métrique. Le fait que des mesures impériales puissent aussi apparaître sur les étiquettes ne l'inquiète pas. « Les compagnies peuvent mettre le prix en copeck si elles le veulent, à partir du moment où c'est aussi indiqué en dollars », a-t-il expliqué.

L'ÉCOLE ANGLAISE DE LA CEPGM DEVIENDRA FRANÇAISE EN SEPTEMBRE

Des étudiants de l'école Mont-Royal lancent des oeufs aux commissaires

C'est avec des cris et des injures qu'une cinquantaine d'étudiants de l'école secondaire Mont-Royal ont accueilli, hier soir, la décision de la Commission des écoles protestantes du grand Montréal de céder leur école anglaise au secteur français de la CEPGM. Puis les oeufs ont volé, atteignant le directeur général de la commission, M. Marcel Fox, des commissaires ainsi qu'un journaliste de Radio Canada et un cameraman.

MADELEINE BERTHAULT

Certains en sont venus au tirailage et à la bousculade, une vingtaine d'étudiants n'hésitant pas à monter sur la scène où siégeaient les commissaires pour s'en prendre directement à eux.

La police de la CUM a été appelée au West Hill High School où avait lieu la réunion et où s'étaient pressés quelque 600 personnes, principalement les parents et les adolescents des écoles Northmount, West Hill, Westmount, Mont-Royal et Malcolm Campbell. Tous s'opposaient vigoureusement à ce que leur école respective passe au secteur français.

Mais il en fallait une pour permettre à la CEPGM de mieux servir sa clientèle francophone en expansion. Le résultat du vote des commissaires fut de neuf contre six pour choisir l'école secondaire Mont-Royal. Et la transformation se fera pour la rentrée de septembre 1985.



Une quarantaine d'étudiants de l'école secondaire Mont-Royal ont très mal réagi, hier soir, à l'issue du vote des commissaires de la CEPGM ayant pour effet de transformer leur école anglaise en école française. Les oeufs ont volé.

photo Pierre Côté, LA PRESSE

Dès l'annonce du résultat, ce fut le déclenchement du déchaînement des adolescents qui hurlaient: « Burn the school! » et « Strike! ». Ils ont d'ailleurs clamé qu'ils feraient grève dès ce matin, même si la décision des commissaires est « irrévocable », comme l'a souligné M. Fox.

Il semble cependant que le comité d'école de Mont-Royal n'était pas présent à la réunion des commissaires, hier, les porte-parole réservant leurs commentaires pour ce matin. Un représentant de la commission scolaire a par ailleurs exprimé l'avis que les manifestants

n'étaient qu'un « noyau radical » de cette école.

Les commissaires ont également décidé que l'école élémentaire Maple Hill accueillera dès septembre prochain des élèves des deux secteurs: français et anglais.

L'école secondaire Louise-Trichet restera interdite aux garçons

L'école secondaire Louise-Trichet, dans l'est de Montréal, pourra continuer à être une exception et recevoir seulement des filles, a décidé hier soir l'assemblée de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

ANDRÉ NOËL

Neuf commissaires ont voté pour faire de Louise-Trichet une école mixte, et neuf autres ont voté contre. La voix prépondérante du président de la CECM, Michel Pallascio, a tranché en faveur du statu quo.

Des parents et des élèves de cette école de 425 étudiantes, qui avaient envahi la salle de réunion, ont accueilli la décision

par des applaudissements nourris.

Ils se battaient depuis plusieurs semaines pour empêcher que les garçons fassent leur entrée dans leur école, une des deux seules écoles secondaires publiques qui n'est pas encore mixte au Québec. (L'école pour filles Marguerite de Lajemmerais est elle aussi située à Montréal.)

La majorité des parents du quartier, au sud d'Anjou, avaient cependant exprimé leur désir de transformer l'école Louise-Trichet en école mixte.

Les écoles primaires Armand-Lavergne et Sainte-Claire veulent en effet se départir des classes de première année du secondaire.

Les parents de ces écoles considéraient que la meilleure solu-

tion consistait à adjoindre les classes de secondaire à l'école Louise-Trichet, ce qui aurait eu pour effet d'y faire entrer les garçons. Ils avaient gagné les autres parents du quartier à leur point de vue.

La présidente du comité d'école de Louise-Trichet, Nicole Gauthier, a fait valoir que les élèves étaient satisfaites de leur milieu d'étude et ne voulaient pas le changer.

« Les écoles mixtes connaissent des tas de problèmes, a-t-elle dit. Une école de fille, ce n'est pas violent. Les conditions d'études y sont bonnes. Pourquoi défaire quelque chose qui fonctionne bien? »

Le débat sur l'avenir de l'école Louise-Trichet a permis à des

commissaires de critiquer des effets de la Révolution tranquille des années soixante, alors que le système d'éducation a été réformé de fond en comble.

« La mixité des écoles a été imposée par en haut sans vraie consultation de la population, a dit l'un d'entre eux, Louis Bouchard. Face à la révision de beaucoup de choses lancées au début de la Révolution tranquille, je ne vois pas pourquoi on ne permettrait pas à une école de recevoir seulement des filles. »

Le vice-président du Conseil des commissaires, Bernard Grégoire, a suggéré que chaque région de la CECM comprenne une école seulement pour filles et une autre seulement pour garçons.

Même quand il fait beau, les équipes de déneigement sillonnent les rues

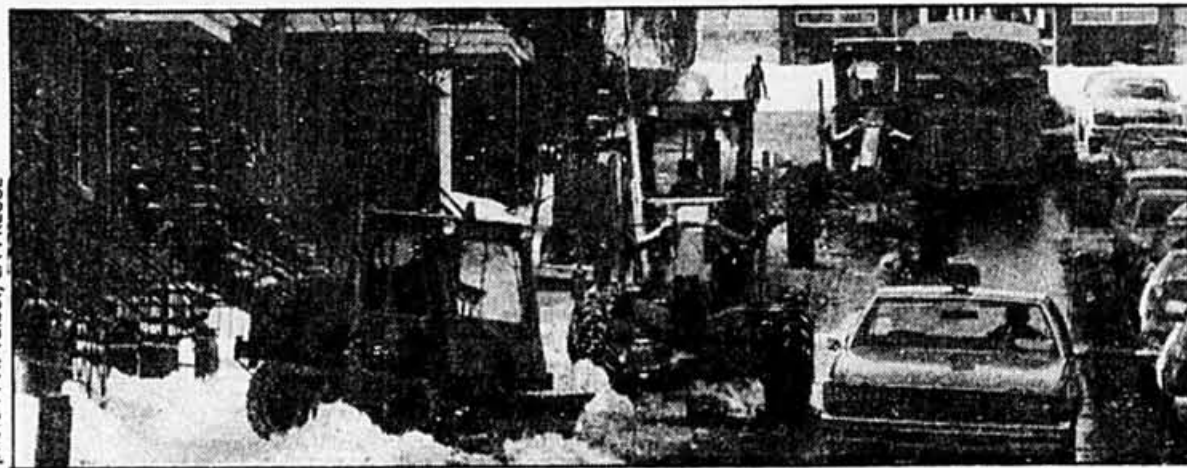
Gare aux automobilistes qui stationnent leur voiture dans les rues de la métropole! Malgré la température clémente des dernières semaines, plusieurs équipes de déneigement sillonnent les artères afin de leur refaire une beauté.

RONALD WHITE

« Quand nous déneigeons les rues immédiatement après une tempête, notre travail est beaucoup plus facile », explique M. André Hébert, assistant-directeur pour la région est au Service des travaux publics de la Ville de Montréal.

« Mais, poursuit-il, comme il n'a pas beaucoup neigé dernièrement, on dirait que les automobilistes prêtent moins d'attention à nos pancartes qui interdisent le stationnement. Ceci a pour résultat que nous remarquons davantage de véhicules. »

Quelque 2 500 hommes travaillent présentement, en équipes de jour et de nuit, pour dégager les



Quelque 3 500 hommes se relaient jour et nuit afin de nettoyer les rues de la métropole.

voies publiques. Ils sont munis de 1 350 pièces d'équipement, dont des souffleurs, des auto-niveleuses, des tracteurs, etc.

S'ils arpentent toute la métropole, ils s'attardent particulièrement aux rues secondaires, les grandes artères étant déjà propres.

« Il a tombé 13 cm de neige de-

puis le dernier déneigement, précise l'assistant-directeur. Si nous devons déneiger les rues après chaque chute de neige, cela coûterait beaucoup plus cher et la population subirait davantage de dérangements. »

Cette opération de nettoyage a débuté mardi soir et elle durera

jusqu'à samedi matin, sauf pour certaines sections où les travaux ne seront terminés que mardi. « Nous ne faisons pas que déneiger, ajoute M. Hébert, nous enlevons la glace des trottoirs et faisons l'épandage de sel et de sable. À vrai dire, nous préparons la chaussée pour la prochaine tempête. »

La Quotidienne à trois chiffres 469 à quatre chiffres 9812

LA MÉTÉO

DATE: JEUDI 31 JANVIER
AUJOURD'HUI: Min.: -18° Max.: -6°
NUAGEUX, NEIGE PASSAGÈRE EN APRÈS-MIDI

DEMAIN:

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-18	-7	Faible neige
Outaouais	-18	-6	Neige pass.
Laurentides	-22	-6	Faible neige
Cantons de l'Est	-24	-6	Ennué, neige
Mauricie	-25	-8	Ennué, neige
Québec	-22	-8	Faible neige
La-Saint-Jean	-28	-9	Ennué, nuag.
Rimouski	-20	-8	Ennué, nuag.
Gaspésie	-18	-8	Ennué, nuag.
Bas-Côteau	-24	-10	Gén. ennué.
Sagoué	-24	-10	Gén. ennué.

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-3	-8	
Edmonton	-34	-18	
Régina	-36	-13	
Winnipeg	-32	-11	
Toronto	-4	-4	
Fredericton	-13	-5	
Halifax	-11	-1	
Charlottetown	-12	-6	
Saint-Jean	-10	-1	

États-Unis

	Min.	Max.	N.-Orléans	Min.	Max.
Boston	-8	0		9	14
Chicago	-11	-4	Pittsburgh	-11	-3
Bruxelles	-7	-6	S. Francisco	3	11
Miami	11	24	Washington	-7	2
New York	-4	2	Dallas	11	12

Les capitales

	Min.	Max.	Madrid	Min.	Max.
Amsterdam	4	6		5	7
Athènes	6	9	Moscou	-14	-12
Acapulco	28	32	Mexico	9	24
Berlin	4	7	Oslo	-2	1
Bruxelles	4	11	Paris	5	11
Buenos Aires	17	27	Rome	3	13
Copenhague	1	1	Seoul	-16	-8
Genève	-4	4	Stockholm	-14	-9
Hong Kong	11	15	Tokyo	-3	4
La Côte	12	21	Trinidad	23	30
Lisbonne	10	16	Vienne	-3	1
Londres	6	9			

DRAPEAU

SUITE DE LA PAGE A 1

rence de presse puisque, après l'exposé du maire, les journalistes présents pourront lui poser des questions devant les caméras.

Pour l'occasion, l'émission habituelle n'occupera que la première partie de l'heure. La seconde demi-heure sera entièrement consacrée à la question de la salle de musique et, en contre-partie, à l'avenir du développement immobilier de la rue McGill où devait s'inscrire le premier projet, celui de la société Cadillac Fairview.

Au cours d'une entrevue à son bureau, le maire a déclaré hier que la Ville ne s'impliquera pas dans la construction de cette salle de concert. C'est la société « La Maison de la musique » qui en sera le maître d'oeuvre. Le terrain en question appartient toutefois à la Ville de Montréal.

Joint en fin d'après-midi, le secrétaire de La Maison de la mu-

sique, Me Jacques Courtois, de l'Orchestre symphonique de Montréal, a dit tout ignorer des projets du maire. « La seule offre qu'on a eue, la seule salle viable qu'on a vue, c'est celle de Cadillac Fairview, dit-il. On ne voit pas nécessairement d'objection à une salle construite en site propre, rue Berri. Mais on a déjà un bon projet, rue McGill. Si la Ville présente d'autres offres, on les étudiera. »

Quant à la subvention de \$30 millions de Québec, M. Courtois dit avoir l'assurance du gouvernement qu'elle peut s'appliquer à la construction d'une salle de concert qui serait érigée ailleurs que dans l'ensemble Cadillac Fairview. Mais il estime que les coûts de construction seront alors plus élevés. « Nous comptons sur le maire pour trouver les fonds nécessaires. »

La Maison de la musique est un organisme créé il y a environ un an et dont l'unique mandat est de construire une salle de concert pour l'OSM. Y siègent trois membres nommés par le

gouvernement du Québec, dont le président, M. Guy Boivin, une personne nommée par la Ville de Montréal (M. Guy Roy, du service de l'approvisionnement), et une par l'OSM, Me Jacques Courtois.

De son côté, le maire Drapeau n'a pas voulu dévoiler hier le nom du constructeur ni le coût du projet. Pas plus que, ce soir, à la télévision, il ne présentera de plan ou de maquette de la future salle.

Il vante toutefois les mérites du site Berri-Sainte-Catherine où des millions de visiteurs peuvent se rendre par métro (ou autobus interurbain); où les espaces de stationnement de la Place Dupuis pourront compléter ceux qui seront construits sous la salle de concert; où la construction d'une maison de la musique sera un déclencheur important de la revitalisation du quartier, comme ce fut le cas dans l'axe de la Place des Arts, bâtie jadis dans un environnement peu attrayant.

POLICIERS

SUITE DE LA PAGE A 1

Le directeur de la SQ, M. Jacques Beaudoin, n'a pas voulu commenter les nouveaux moyens de pression exercés par ses hommes, mais il doit remettre, aujourd'hui, un rapport détaillé de la situation au ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson. Le ministre est prêt à imposer de nouvelles sanctions si les policiers persistent à perturber le service.

Le ministre de la Justice, comme le premier ministre, est actuellement en vacances, mais un porte-parole a déclaré à LA PRESSE hier soir que le gouvernement imposera les sanctions appropriées, après avoir étudié le rapport de M. Beaudoin.

Il n'est pas question, pour l'instant du moins, que le gouvernement accorde de nouvelles augmentations de salaire aux policiers de la SQ. On sait que ces derniers exercent des moyens de pression, depuis plusieurs mois, pour protester contre la décision du gouvernement de ne pas respecter une décision arbitrale qui fixait les augmentations de salaire.

Le premier ministre par intérim, M. Bernard Landry, a pour sa part déploré la manifestation des policiers, mais il a tenu à rassurer la population en indiquant que la sécurité publique n'avait pas été menacée, tous les détachements du service ayant assuré l'ordre public durant le rassemblement de Drummondville.

L'abcès grossit

Entretiens, les policiers de la SQ ont l'intention d'exercer d'autres moyens de pression pour paralyser le service de police. Toutes les escouades fonctionnent déjà au ralenti. Non seulement les patrouilleurs, mais aussi les enquêteurs de tous les départements n'ont plus « le coeur à l'ouvrage ».

L'affrontement paraît donc inévitable. Hier, c'était la flotte des véhicules qui était visée. Selon des informations obtenues par LA PRESSE, d'autres documents importants risquent d'être « éparpillés » dans tous les districts de la province prochainement si l'abcès n'est pas crevé. Chaque enquêteur garde en effet à sa disposition des caisses pleines de documents renfermant des renseignements importants. Le syndicat serait ainsi en mesure de paralyser les processus d'enquêtes habituels.

Les policiers n'ont pas voulu, jusqu'à maintenant, poser des gestes d'éclat. C'était la première fois hier qu'ils choisissaient de gêner l'appareil gouvernemental par une action illégale.

Conscients de la gravité de leur geste, les policiers ont interdit aux médias de photographier ceux qui interchangeaient les plaques des véhicules. Le photographe de LA PRESSE a été vivement repoussé au moment où il tentait de s'avancer près des manifestants qui s'échangeaient des documents.

La manifestation d'hier pourrait inciter le ministre à porter des accusations contre les manifestants et leurs dirigeants syndicaux. Hier soir, au bureau du ministre, on cherchait à savoir qui avait pris part à la réunion de Drummondville. Les avocats du ministère étudient d'ailleurs la possibilité de poursuivre l'Association des policiers pour l'utilisation injustifiée des véhicules et pour le refus des policiers de rédiger des contraventions, un moyen de pression qui a privé le Trésor de plus de \$5 millions jusqu'ici.

ST-JACQUES

SUITE DE LA PAGE A 1

à peine après l'expression de ces doléances par les milieux d'affaires montréalais, le caucus québécois à Ottawa lui a ouvert ses portes de l'édifice Wellington.

Le premier ministre Mulroney n'était pas présent à la rencontre, mais Robert de Cotret et 54 des 57 députés conservateurs du Québec y étaient.

« Très fructueuse », la rencontre a permis de « commencer à chercher le canal de communication qui nous manquait pour défendre les dossiers de la région ».

Montréal ne cherche « pas nécessairement un seul interlocuteur mais un canal pour défendre nos projets et obtenir l'appui des députés. On a commencé à le tracer mardi soir. On a même commencé à travailler sur le dossier du Centre bancaire international, avec un document-synthèse et une période de questions. On a prévu une deuxième rencontre pour les autres dossiers. »

« On a jeté des ponts. On ne cherche pas un deuxième Marc Lalonde mais, avec le caucus, des élus responsables des différents dossiers. Le caucus choisira. »

Les hommes d'affaires de Montréal ont convenu d'adresser leurs demandes au président du caucus québécois, Pierre-H. Cadieux, député de Vaudreuil. Ils ont enfin pu nouer des liens avec les élus conservateurs et M. Valerland qualifie les premiers contacts de prometteurs.

L'HÉMORRAGIE DES EFFECTIFS POLICIERS DE LA CUM CONTINUE 200 départs prévus cette année

■ Au premier janvier 1985, il manquait 144 policiers aux effectifs minimaux prévus dans le budget de la CUM et dans la convention collective. Depuis quelques semaines, les départs se

multiplient. D'ici la fin du mois, on assistera à quelque 80 autres départs. La Fraternité estime que 200 policiers quitteront le service en 1985. Le règlement récent du dossier de la caisse de retraite et l'indexation des rentes accordée par Québec ont donné le

FLORIAN BERNARD

coup d'envoi d'une série de mandes de mises à la retraite. Il s'agit, selon le président de la Fraternité, Michel Allard, d'une « véritable hémorragie des effectifs qui contribue à augmenter la criminalité et à accroître l'anxiété de ceux qui restent ». Depuis l'intégration des forces policières de l'île de Montréal, en 1972, le nombre de policiers est passé de 5 200 à 4 434 (effectifs au 1er janvier 1985), soit une perte de 766 hommes. Il y avait donc, en 1972, 5 200 policiers pour un total de 70 000 crimes par année. Actuellement, il n'y a plus que 4 434 poli-

ciers pour un total annuel de 168 000 crimes.

Le service de police de la CUM procède actuellement à l'embauche de candidats aux fonctions policières, mais le rythme de promotion des recrues est loin de combler les postes vacants. Selon le président de la Fraternité, l'hémorragie se poursuivra et les effectifs minimaux prévus au budget ne seront pas atteints. En outre, d'ajouter M. Allard, même si la CUM portait les effectifs aux 4 578 hommes prévus, le service serait quand même à court de plusieurs centaines de policiers pour combattre effica-

cement la criminalité de 1985 et répondre aux besoins de la population.

Pas d'enquête pour 70% des plaintes

Une enquête effectuée par la Fraternité pour les premiers six mois de 1984 a indiqué que 70 p. cent des plaintes reçues par le service de police de la CUM n'ont pas fait l'objet d'enquêtes. Elles en sont demeurées au niveau de la réception de l'appel ou de la rédaction de notes préliminaires par les officiers patrouilleurs. « Lorsque le juge Denis Dionne a mis en preuve, à Trois-Rivières, que 50 pour cent des plaintes ne

faisaient pas l'objet d'enquêtes, toute la province s'est indignée et les journaux en ont fait la manchette » de signaler le président Allard.

« Les maires de banlieue se plaignent que la protection policière a diminué dans leurs secteurs, d'enchaîner M. Allard, — et ils ont raison. Ce n'est pas parce que les policiers sont moins actifs ou vigilants; c'est parce qu'ils sont moins nombreux. Il arrive de plus en plus fréquemment que le nombre des voitures-patrouille prévues pour certains districts soit diminué de façon draconienne. On se retrouve avec trois voi-

tures au lieu de cinq ou encore cinq voitures au lieu de huit. Les policiers, moins nombreux et moins protégés par les renforts de l'arrière, deviennent moins agressifs et moins entreprenants. C'est un réflexe normal. Les criminels n'ignorent pas ce phénomène ».

La diminution constante des effectifs depuis quelques années a augmenté considérablement la charge de travail de ceux qui restent, de conclure le président de la Fraternité et il n'est aucunement exagéré de dire que ceux qui profitent de la situation sont les criminels.

Attention à la deuxième bosse !

■ Ils étaient un millier d'élèves d'une dizaine d'écoles de Montréal, de la maternelle au 1er cycle du secondaire, emmitouffés dans des parkas et des costumes de neige, plusieurs en train de sauter sur des pentes raboteuses ou entassées en toboggan, d'autres en patin ou en ski, plusieurs aussi, moins téméraires mais heureux quand même, applaudissant le sauteur de baril Pierre Bernier, de l'équipe canadienne.

C'était l'ouverture de la Fête des neiges à l'île Notre-Dame, sous les auspices du Club nautique et de plein air de Montréal, qui avait fourni une dizaine d'animateurs, étroitement secondés par les profs.

Et ce fut un succès. Si certains se sont fait geler le bout du nez, tous s'en sont donnés à cœur joie. Même les jeunes demoiselles qui tapaient du pied et se soufflaient dans les mains pour les réchauffer se trouvaient beaucoup mieux là qu'en classe.

La Fête des neiges se poursuivra jusqu'au 3 février dans les Hies du froid et de la bonne humeur pour les jeunes Montréalais.

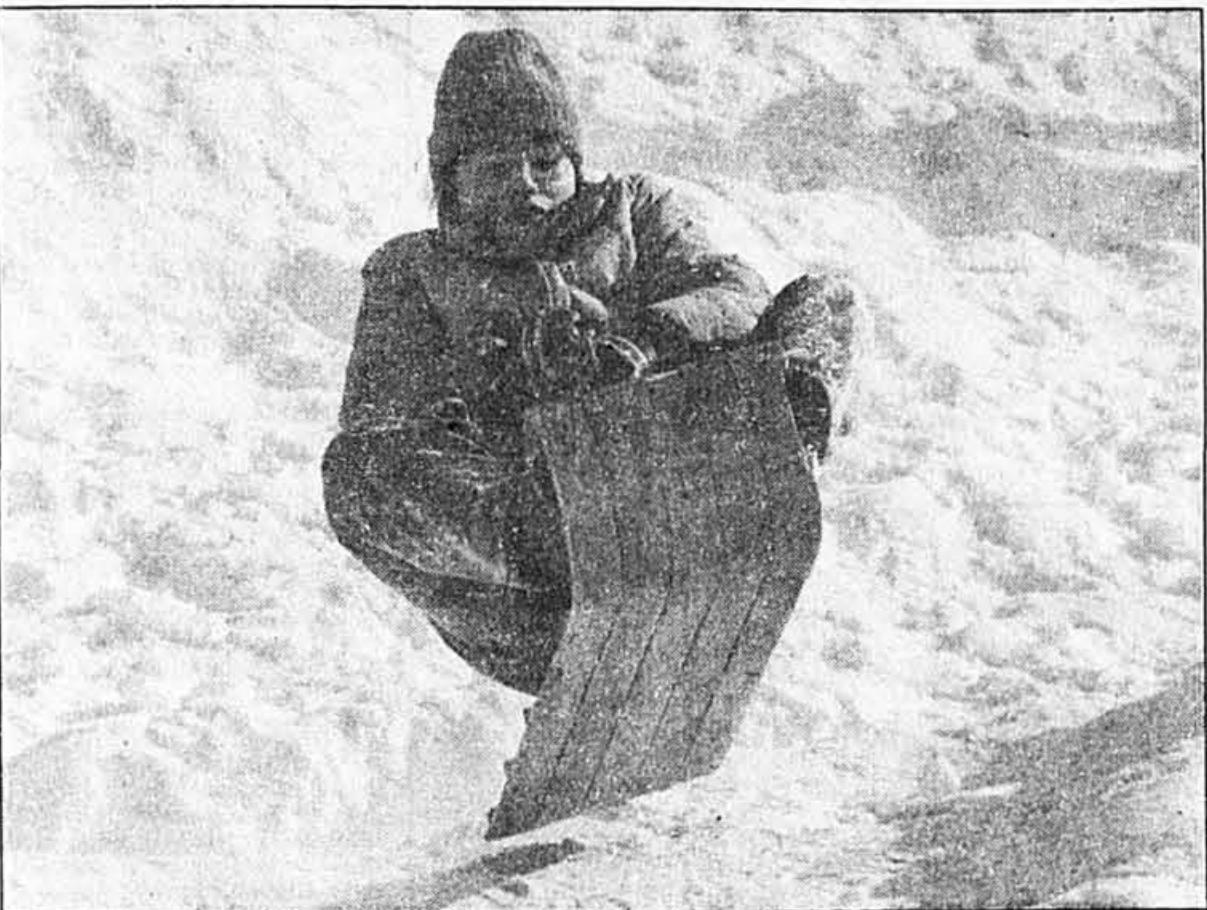


photo Jean Goupil, LA PRESSE

L'ALIÉNATION MENTALE CONTRÉE PAR LA POURSUITE

Les psychiatres se succèdent et apparaît un autre Denis Lortie sans délire ni hallucinations

■ QUÉBEC — Dès qu'a pris fin hier la défense de Denis Lortie, deuxième phase du procès que subit le jeune caporal relativement à la fusillade du 8 mai dernier à l'Assemblée nationale, la Couronne a immédiatement entrepris de contrer la thèse de l'aliénation mentale, proposée par ses procureurs et soutenue depuis quelques jours par trois psychiatres pourtant fort catégoriques.

LÉOPOLD LIZOTTE

Ces derniers soutiennent que l'accusé à la barre, successivement et progressivement atteint de plusieurs délire, était dans un état de psychose avancée au moment de son irruption dans le Salon bleu. Déchiré entre les forces du bien et du mal qui se chamaillaient en lui, il ne saurait être responsable, affirment-ils, des crimes qu'on lui reproche.

Mais dès hier matin, ce sont d'autres psychiatres que les procureurs de la Couronne, Mes André Plante et Georges Letendre, ont appelés en contre-preuve, et peu après c'était un tout autre Denis Lortie qu'on présentait au jury présidé par le juge Ivan Migneault.

On a fait voir un jeune homme d'intelligence légèrement au-dessous de la moyenne, peut-être en proie à certains problèmes psychologiques, mais qui ne souffre d'aucun trouble psychotique, n'est en proie ni aux délire ni aux hallucinations, et dont la mémoire semble intacte, même s'il s'est refusé, devant deux médecins dépêchés par la Couronne pour l'examiner à Orsainville trois semaines après les incidents, à « revenir » sur les gestes qu'il avait posés.

La « semaine perdue »

En fait, il a affirmé au Dr Robert Duguay qu'entre le moment de son retour à Ottawa, après être venu conduire son épouse à Québec, et celui où il s'est assis sur le siège du président, au Salon bleu, c'est le trou le plus noir qui soit. C'est la véritable « semaine perdue », même s'il a appris par la suite ce qu'on lui reproche et s'il a

convenu que ce n'était pas « correct ».

Pourtant, de dire le Dr Duguay, lorsqu'on l'interroge sur ses antécédents personnels, ses études, qu'on lui demande des détails généraux sur sa famille,

La cassette à Arthur: des propos à la fois cohérents et logiques, mais très violents

■ Le Dr Robert Duguay n'avait entamé son témoignage que depuis quelques minutes, hier, que déjà il manifestait son intention de se dissocier à peu près complètement de plusieurs des opinions exprimées précédemment par trois de ses confrères psychiatres.

Mais c'est au moment de commencer l'analyse des cassettes enregistrées par Denis Lortie la veille même de la fusillade du 8 mai, qu'il s'est montré le plus catégoriquement en désaccord avec eux.

Alors que, par exemple, les trois médecins appelés par la défense s'étaient principalement appuyés sur le contenu du document sonore expédié à l'animateur radiophonique André Arthur pour parler d'incohérence à peu près totale chez le prévenu, le professeur de l'U. de M. y voit au contraire un discours plein de logique et de cohérence, où l'on retrouve également une dose considérable de violence.

« Je l'ai écoutée encore ce matin (la cassette), a-t-il déclaré aux jurés, et si l'accusé n'est pas forcément un littéraire, ses propos sont quand même fort compréhensibles. » Il y parle de politique et il manifeste clairement son hostilité au gouvernement québécois, qu'il

ses relations avec son épouse, il ne semble y avoir aucun blocage. L'amnésie n'existe plus.

Il en est de même pour les moments qui ont suivi l'arrivée du sergent d'armes René Jalbert à ses côtés. Il décrit d'ail-

leurs ce dernier comme si c'était un ange qui était subitement venu à son secours.

Professeur, chercheur (qui a notamment effectué il y a dix ans une vaste étude sur les victimes du délire mystique), auteur publié autant à Paris qu'à Montréal, le Dr Duguay, qui exerce sa spécialité depuis plus de vingt-cinq ans, a même été, en 1981, président de l'Association des psychiatres du Canada. Et l'an dernier, il était nommé Fellow de l'Association américaine de ces mêmes professionnels de la santé mentale.

Une coupure de presse contestée

Ces propos peuvent apparaître comme délirants à certains, dit-il, mais il faut lire ce qu'on a lu dans un journal, dans les jours suivants, sur les attitudes manifestées par certains groupes, pour...

La phrase n'est pas encore terminée que le médecin tire d'ailleurs de sa serviette une coupure de presse dont il veut apparemment lire des extraits, sinon la déposer toute crue au dossier.

Mais les procureurs de Lortie, Mes François Fortier et André Royer, protestent immédiatement et posent une objection qui, en l'absence des jurés, sera débattue pendant une trentaine de minutes. Ce n'est toutefois que ce matin que les douze sauront si ce document sera effectivement versé au dossier. Et si le témoin pourra s'en inspirer de quelque façon pour continuer sa déposition sur ce point.

leurs ce dernier comme si c'était un ange qui était subitement venu à son secours.

Professeur, chercheur (qui a notamment effectué il y a dix ans une vaste étude sur les victimes du délire mystique), auteur publié autant à Paris qu'à Montréal, le Dr Duguay, qui exerce sa spécialité depuis plus de vingt-cinq ans, a même été, en 1981, président de l'Association des psychiatres du Canada. Et l'an dernier, il était nommé Fellow de l'Association américaine de ces mêmes professionnels de la santé mentale.

Méfiant et un peu désinvolte

Le Dr Duguay souligne que lors de sa première visite à l'accusé, avec le Dr Gilles Paulhus, Lortie n'a pas voulu les recevoir ensemble sans qu'ils aient préalablement reçu l'assentiment de ses avocats. Tout en se comportant normalement avec eux, il semblait cependant méfiant. Et un peu désinvolte face aux événements auxquels il avait été mêlé et aux accusations déjà portées contre lui.

Mais il se défendait déjà d'avoir agi sous l'influence du diable, tout en se déclarant désormais en contact avec Dieu. Le médecin précise toutefois que cela ne semblait pas être à la façon d'un illuminé, mais bien d'un croyant comme on l'est encore un peu tous au Québec.

Précédemment, le Dr Louis-Charles Daoust, qui avait rencontré Lortie le tout premier, au lendemain de l'attaque qui avait fait trois morts et les blessés que l'on sait, avait lui aussi conclu de son examen d'une heure (sommaire, il en convient) que si l'accusé semblait alors quelque peu dépressif, il ne manifestait aucun symptôme d'une maladie psychiatrique.

Il ne voulait aucunement parler des événements de la veille (une attitude apparemment fréquente chez les accusés de délits graves), qu'il avait pourtant racontés dans une déclaration à deux policiers. Mais il n'en disait pas moins au psychiatre montréalais: « Je ne peux pas croire que j'ai fait ça. »

ELLE A BRÛLÉ SA FILLE

Lucie Bourassa peut-elle être tenue responsable ?

■ Lucie Bourassa n'était pas responsable de ses actes au moment où elle a mis le feu à sa fille de deux ans et demi, entend prouver son avocat, Me Richard Dion, qui a ainsi fait part de ses intentions, hier, au jury assigné au procès de la mère de 23 ans.

L'instruction de la cause entre ce matin dans sa quatrième journée, au Palais de justice de Montréal. La frêle jeune femme est accusée, devant la Cour d'assises, du meurtre prémédité de sa fille Sandra.

« Je ne veux pas être traitée, je ne mérite pas de l'être », a d'abord lancé Lucie Bourassa aux médecins qui l'ont accueillie après l'incendie dans lequel elle a été gravement brûlée, le 14 juillet dernier. C'est le docteur Jean-Yves Saint-Laurent qui témoigne

de ce fait; il ajoute qu'il a alors envoyé sa patiente en consultation psychiatrique. « Le premier jour, elle ne voulait pas se faire soigner », conclut-il, en précisant qu'elle souffrait alors de brûlures au deuxième degré.

Quant à lui, le psychologue Robert Denis a fait subir certains tests à l'accusée, et il est en mesure de dire que celle-ci est intellectuellement affligée de déficience légère. Il ajoute que c'est le cas d'environ huit p. cent de la population.

Questionné par Me Jean-Pierre Major, qui agit en poursuite, il précise toutefois qu'il n'y a pas de lien entre cette déficience et une quelconque propension à la criminalité, et qu'il ne s'agit pas là d'une maladie mentale à proprement parler.

Colic: « Je ne suis pas un tueur »

■ « Je ne suis pas un tueur ! » a lancé Dennis Ernst Colic, hier, avec une voix fortement teintée d'émotion, alors qu'il s'adressait au juge Claire Barrette-Joncas avant d'être envoyé au bagne à perpétuité.

Colic, 22 ans, est l'assassin de l'agent Pierre Beaulieu, de la police de la Communauté urbaine de Montréal, et de Giovanni Delli Colli, 18 ans, abattus lors de la désormais célèbre fusillade du 6 octobre dernier, à Montréal-Nord.

Colic a en outre affirmé n'avoir jamais tiré sur Delli Colli: c'est son compagnon, Daniel Bélanger, qui lui a avoué avoir fait feu sur l'étudiant « parce qu'il voyait rouge après la râclée subie aux mains de l'agent Beaulieu », précise-t-il.

L'Ontarien ne connaît sa sentence que le 8 février, même si cette ultime procédure ne doit constituer qu'une sorte de formalité.

Un jury a scellé le sort de Colic il y a une semaine: l'assassinat d'un policier implique en effet une peine de 25 ans ferme de détention, renvoyant dans le domaine de l'abstrait la question de savoir si le meurtre au deuxième

degré de Delli Colli lui vaudra 10 ou 25 ans de détention minimale.

Néanmoins, Dennis Ernst Colic a tenu à faire savoir qu'il avait connu une enfance difficile, entre la Yougoslavie et le Canada; qu'il avait connu la maladie, les ennuis scolaires, la drogue; il était d'ailleurs sous l'influence de la mesaline lorsque l'irréparable s'est produit à Montréal-Nord. Psychologiquement, il a toujours voulu assouvir une sorte de vengeance contre la vie, ajoute son avocat, Me Peter Benning.

Colic a exprimé ses regrets et a manifesté sa sympathie à l'endroit de la famille du jeune étudiant, abattu après s'être fait voler sa voiture par le duo.

En poursuite, Me Gérard LaHaye a souligné que l'accusé était en libération conditionnelle lorsqu'il a été impliqué dans le double meurtre. C'était après une longue suite d'ennuis avec la justice, pour des crimes allant du vol aux voies de fait sur des policiers.

Rappelons que Colic et Bélanger se sont enfuis à Woodstock, Ontario, après l'incident de Montréal-Nord. Là-bas, Daniel Bélanger ainsi qu'un policier ontarien ont été tués dans une seconde fusillade.

Un autre père tue son enfant de trois ans

■ Un autre père de famille a tué son enfant et a par la suite mis fin à ses jours. Ce drame familial, le deuxième du genre en trois jours, est survenu tard mardi soir dans la petite municipalité de Sainte-Sophie, dans les Laurentides. Le père, âgé de 32 ans, a abattu son fils de 3 ans à l'aide d'une carabine de calibre

.22. L'homme a par la suite téléphoné à sa femme, dont il était séparé, pour lui annoncer qu'il venait de tuer son enfant et qu'il allait se suicider. La mère a immédiatement alerté les policiers de la Sûreté du Québec. Ces derniers n'ont pu que constater la double tragédie.

Demande de rançon pour le petit Métivier

■ QUÉBEC (PC) — « Dites à la mère de Sébastien que je veux \$50,000 avant le 4 février, sinon son enfant subira le même sort que le petit Wilton Lubin ».

La secrétaire de la salle des nouvelles de Télé-Capitale, à Québec, Mme Sabine Latour, a reçu cette demande de rançon, lundi, par téléphone, et elle a alerté ses supérieurs immédiatement après que son interlocuteur anonyme à la voix féminine eut raccroché.

Le Sébastien dont il est question est le petit Métivier, âgé de 9 ans, qui est porté disparu depuis le 1er novembre, à Montréal.

Sa mère, Mme Christine Sirois, a lancé un appel à la population vendredi dernier, en conférence de presse, tout en dénonçant la lenteur de l'enquête.

Le chef de pupitre de la salle des nouvelles, M. Marc Dorval, souligne que la police de Sainte-Foy a été immédiatement avertie de ce qui s'était passé.

De son côté, la mère de Sébastien a laissé savoir par l'entremise de son avocat qu'elle était prête à payer la rançon exigée à la condition d'obtenir une preuve irréfutable que son enfant est toujours vivant.

McKNIGHT DÉPOSE SON LIVRE VERT

Ottawa révisé complètement ses politiques de logement

■ OTTAWA (PC) — Les questions fondamentales invoquées continuellement par le gouvernement fédéral conservateur seront à la base d'une révision complète des politiques de logement au Canada et les citoyens devront s'attendre à une stabilisation et si possible à une diminution des dépenses dans ce secteur.

En déposant son livre vert, hier, le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, M. Bill McKnight, a rappelé le credo conservateur. Le gouvernement a le devoir de mettre de l'ordre dans les finances publiques. Il doit trouver les moyens de lever les fonds nécessaires à la croissance et consulter le secteur privé, prendre les moyens de susciter les initiatives et stimuler le goût du risque et canaliser l'assistance sociale vers ceux qui en ont vraiment besoin.

« Nous voulons savoir, a-t-il dit, au cours d'une conférence de presse, quelle politique de logement les Canadiens voudraient voir adopter par le gouvernement fédéral. » Pour cette raison il a invité tous les intéressés à présenter leur point de vue d'ici le 31 mars.

Au cours des prochaines semaines, le ministre engagera des pourparlers bilatéraux et consultera aussi tous les intervenants du secteur du logement, soit les

constructeurs, les promoteurs immobiliers, les prêteurs de fonds hypothécaires et les organismes de consommateurs.

Aucune option

Sans pour autant présenter les options de changement privilégiées par son gouvernement, le ministre se pose quand même de nombreuses questions et énumère des constatations qui devraient guider son action dans ce dossier.

Par exemple, il a constaté que les dépenses publiques pour le logement ont considérablement augmentées et que les crédits sont déjà engagés pour de longues périodes, ce qui restreint les possibilités de nouvelles interventions et gêne le gouvernement dans l'emploi de ses ressources financières.

Admettant quand même qu'il existe au Canada un besoin de logements « qui n'est pas satisfait », M. McKnight a mentionné que peut-être les gouvernements des provinces devraient s'impliquer davantage.

De son côté, a-t-il souligné, l'industrie du bâtiment résidentiel cherche depuis un certain temps des moyens à long terme pour assurer une plus grande stabilité du marché de l'habitation. L'entreprise privée, dans ce secteur, s'oppose aux interventions de l'Etat et aux règlements qu'il impose parce qu'ils perturbent le fonctionnement du marché. Elle



Le ministre Bill McKnight

voit dans les mesures à court terme que prend le gouvernement pour atteindre des objectifs généraux comme la création d'emplois et la croissance économique, des facteurs qui aggravent l'instabilité du marché et nuisent à la productivité de l'industrie.

« Pour toutes ces raisons, a ajouté le ministre responsable de la SCHL, il est important que le gouvernement examine le rôle

qu'il a joué jusqu'ici dans le secteur du logement et engage des discussions sur les grandes orientations qu'il peut choisir pour l'avenir. »

Collaboration

L'habitation étant un domaine où interviennent à la fois le gouvernement fédéral, les administrations provinciales et les municipalités, le ministre a recommandé un examen qui tienne compte de l'objectif de rendre plus harmonieuses les relations fédérales-provinciales en ce domaine. Déjà, en décembre, les ministres des provinces responsables du logement ont rencontré leur homologue fédéral.

En 1984-85, le gouvernement fédéral s'est engagé pour une somme de \$1,8 milliard. En 1985-86, cette enveloppe budgétaire atteindra à peu près le même niveau pour diminuer à \$1,6 milliard l'année suivante. Au Québec, le gouvernement a de son côté investi près de \$200 millions dans l'habitation.

« L'examen des dépenses, souligne le document de consultation, soulève trois questions : convient-il de conserver les programmes actuels ou peut-on les rendre plus efficaces? Vaut-il mieux financer les programmes de logement en bloquant des sommes pour plusieurs années ou accorder plus d'aide préliminaire? Et, finalement, les autres niveaux de gouvernement devraient-ils assumer une part plus grande des dépenses publiques pour le logement? »

« Si le document ne présente pas d'options bien précises pour fin de discussion, a ajouté M. McKnight, ces questions seront à la base des pourparlers et de l'action du gouvernement. »

Finalement, il semble que les gouvernements ne peuvent envisager que trois solutions :

— ils peuvent construire et fournir directement des logements par l'entremise du logement public et des coopératives ;

— ils peuvent verser directement aux ménages nécessaires des subventions pour qu'ils puissent se permettre un logement du secteur privé ;

— ils peuvent verser des subventions aux locataires tout en continuant d'offrir une aide visant à améliorer l'offre, afin d'encourager soit la construction ou la remise en état des logements.

« Il est évident, a conclu le ministre, que tout choix impliquera des compromis. Importe-t-il d'augmenter le stock de logement à prix abordables? Est-il préférable d'aider directement les ménages dans le besoin et le souci d'éviter la concentration des ménages à faible revenu justifie-t-il les coûts entraînés par l'intégration de différentes classes de revenu dans les ensembles résidentiels? »

Léger tâtera le pouls des troupes

■ Marcel Léger entreprendra, la semaine prochaine, une tournée de régions du Québec pour connaître l'état des troupes en prévision de la campagne de financement, qui sera officiellement lancée après le conseil national du 9 mars.

Président de la campagne nationale de financement 1985 — la dernière avant les élections générales — le député de Lafontaine admet qu'il s'agira « de la plus difficile, puisque c'est la première fois que le Parti québécois passe une crise aussi profonde ».

« Je veux évaluer avec les présidents de comté la campagne de l'an dernier et discuter des actions nouvelles qu'on pourrait introduire cette année », a dit M. Léger dans une interview à La Presse Canadienne. Par rapport au Parti libéral du Québec, qui a recueilli l'an dernier le double des fonds du PQ, le parti gouvernemental aurait des difficultés et il ne lui resterait que \$80,000, selon l'extrémité Lyne Marcoux.

Sans parler d'objectifs, M. Léger, titulaire du portefeuille du Tourisme, rêve sans doute de répéter l'exploit de la campagne de 1980 qu'il présidait et qui avait permis de recueillir « \$4 millions et de porter à « 300,000 » le nombre de membres.

Associé au groupe des orthodoxes plusieurs ont quitté le parti, M. Léger continue de militer au sein du PQ parce que c'est « le seul parti qu'un souverainiste peut avoir pour défendre la position du Québec ».

Même si la souveraineté n'est pas l'enjeu des prochaines élections, le député de Lafontaine a bien l'intention de parler pendant la campagne électorale d'indépendance, cette « étoile de Bethléem » de tout souverainiste.



Jacques Bouchard

Québec impose la censure

■ La « censure » est maintenant de rigueur au ministère des Relations internationales et du Commerce extérieur dirigé par Bernard Landry. Les fonctionnaires des Délégations générales du gouvernement à l'étranger ne sont plus autorisés à donner des informations ni des entrevues à des journalistes québécois et canadiens... A moins d'avoir reçu, au préalable, l'autorisation des mandataires qui règnent sur les missions diplomatiques depuis la Vieille Capitale.

Trois confrères journalistes, dont deux de LA PRESSE, se sont pointés récemment à la Délégation générale du Québec, rue Pergolèse, à Paris, afin de demander une rencontre avec la responsable de cette Délégation, Louise Beaudoin.

Dans un premier cas, Mme Beaudoin a longuement discuté avec un journaliste de la section économique. Subitement, se rappelant sans doute les directives reçues, elle lui a souligné que toute cette conversation était « off record ». Donc : interdiction de publier, à moins d'attribuer les informations à « diverses sources ».

Mme Beaudoin avouait par là même occasion qu'il lui était interdit de donner des entrevues à des journalistes « locaux », à moins d'avoir reçu le feu vert du ministère. Ce qui ne semblait pas lui plaire particulièrement. Elle soulignait cependant qu'elle avait le loisir de rencontrer des scribes du Monde ou du Figaro sans aucune restriction de Québec.

Il y a quelques jours, deux autres journalistes québécois, dont l'un du quotidien Le Devoir, ont eu la route barrée par le directeur des communications de la Délégation québécoise, Claude Plante. Impossible d'avoir des rencontres ni avec Mme Beaudoin ni avec le fonctionnaire responsable des dossiers économiques, sans avoir une autorisation écrite du sous-ministre, Yves Martin.

Directive formelle

La transparence du gouvernement péquiste de René Lévesque n'est, semble-t-il, pas plus apparente à l'étranger qu'au Québec.

Interrogé à ce sujet, le secrétaire de presse de Bernard Landry, Philippe Châtillon, a admis que cette directive existait depuis « plusieurs années ». C'est du moins ce qu'il croyait savoir. Et que c'était, selon lui, une règle courante dans le monde diplomatique. M. Châtillon faisait sans doute référence à la grande liberté de manœuvre dont jouissent les représentants des pays totalitaires qui assument des missions diplomatiques dans certains pays...

La directrice des communications du ministère des Relations

internationales, Raymonde Saint-Germain, a également confirmé à LA PRESSE que cette directive existait. Et qu'elle avait été écrite et émise par elle, il y a un an et demi, dans le but d'assurer une meilleure « ouverture » aux médias.

On doit soumettre à l'avance le sujet de la rencontre. Il n'y a plus qu'un pas à franchir avant de demander aux journalistes de soumettre aussi leurs questions par écrit... Une pratique qui n'est pas tellement courante ici mais qui l'est dans les « républiques de bananes ».

Mme Saint-Germain ajoute que « ses » fonctionnaires avaient la responsabilité et le devoir d'aider les journalistes québécois dans leurs démarches en vue d'obtenir des entrevues avec des ministres et des hauts fonctionnaires du pays hôte...

Et si, avant de s'occuper de faciliter l'accès des journalistes québécois aux dossiers des pays étrangers, le ministère applique d'abord cette formule à lui-même et à ses délégations à l'étranger.

Cette attitude de méfiance est une autre manifestation de la panique qui a frappé les hauts fonctionnaires du Québec depuis quelques mois. Aussi loin que l'on puisse se rappeler, les délégués du Québec en France, Jean Chappelaine, Jean Deschamps, François Cloutier et Yves Michaud, avaient toute la confiance du gouvernement. Leurs principaux collaborateurs aussi. Ils pouvaient rencontrer des journalistes québécois, canadiens et étrangers sans encourir les représailles des courtisans du ministre en poste.

Information dirigée

La douteuse politique de l'information diplomatique mise de l'avant par Mme Saint-Germain vise essentiellement à contrôler cette information depuis Québec.

Elle a clairement indiqué, dans ses directives, que les journalistes en poste au Québec doivent obtenir leurs informations de Québec et non auprès des délégations ou des bureaux de l'étranger.

Mais Mme Saint-Germain est quand même bonne : elle a aussi écrit que lorsque des correspondants québécois participent à une activité qui regroupe des journalistes du pays d'accueil, ils doivent recevoir le même traitement que « tous les journalistes présents ». Et les limiter à poser des questions relatives au sujet de l'activité pour laquelle ils ont été convoqués. Après l'événement, les fonctionnaires ont aussi l'ordre d'informer la direction des communications des correspondants québécois qui étaient présents et des entrevues qui ont été accordées...

Dean voudrait faire de la guerre au chômage le thème des prochaines élections

■ COMPTON — S'il n'en tient qu'au ministre Robert Dean, le gouvernement Lévesque a trouvé son cheval de bataille pour les prochaines élections générales : une guerre totale au chômage et une mobilisation générale en vue de se rapprocher le plus possible du plein emploi. Celui-ci voudrait que « le miracle de la Beauce devienne le miracle du Québec ».

PIERRE VENNET

Hier, à Compton, M. Dean a toutefois déploré que le bureau du premier ministre n'ait pas permis de mettre davantage en évidence la performance des ministres présents au Sommet socio-économique de l'Estrie, laissant présenter la réunion comme un événement « régional ». Il s'est montré déçu de l'attention accordée aux orthodoxes par les médias et aurait aimé, à l'instar de son collègue Marcel Léger et des adjoints de la plupart des seize ministres présents au sommet, être vu à l'oeuvre par toute la population du Québec.

Le ministre Léger, pour sa part, s'est déclaré déçu, en conférence de presse, qu'à deux exceptions près, tous les journalistes présents à Compton aient appartenu à la presse régionale. Selon lui, les investissements gouvernementaux de \$45 millions qu'il a annoncés avec ses collègues pour stimuler l'industrie touristique de la région sont d'importance « nationale ».

Les attachés politiques des nou-

veaux ministres, particulièrement ceux dont c'est la première sortie publique, déplorent que le bureau du premier ministre n'ait pas pris davantage les moyens pour démontrer que même avec une crise au sein du parti, les membres du gouvernement Lévesque sont toujours à l'oeuvre et que les projets fourmillent.

Selon, le député péquiste Réal Rancourt, le PQ a perdu une belle occasion de « visibilité ». Dans la situation actuelle, a-t-il dit, on ne peut pas se permettre de faire trop d'erreurs de genre et on a besoin d'une visibilité maximale.

Le ministre Dean, pour sa part, s'est personnellement plaint au bureau du premier ministre qu'il a promis que même en l'absence de M. Lévesque, les prochaines « sorties massives » de ministres, s'il y en a, seront publicisées.

M. Dean voit dans le Sommet de l'Estrie la première acceptation concrète par le milieu, tant patronal que syndical, de l'objectif de plein emploi.

Le tout premier fonctionnaire qu'embauchera le sous-ministre Aubert Ouellette, que M. Dean vient tout juste de désigner pour diriger le Secrétariat à l'emploi, sera justement le coordonnateur d'une table devant réunir les partenaires socio-économiques de l'Estrie. Cette table visera à identifier et exprimer des « pratiques de plein emploi » applicables au milieu régional.

M. Dean y voit un projet-pilote de plein emploi, facilement transposable dans n'importe quelle région du Québec.

STRUC-TUBE

en promotion!

Ensemble de trois étagères en mélamine blanc comprenant une porte bar et un jeu de deux portes. Dimensions: H 71" L 87" P 11" **249\$**

Fauteuil pivotant, structure en acier et coussin 100% coton, disponible en gris ou noir **119\$**

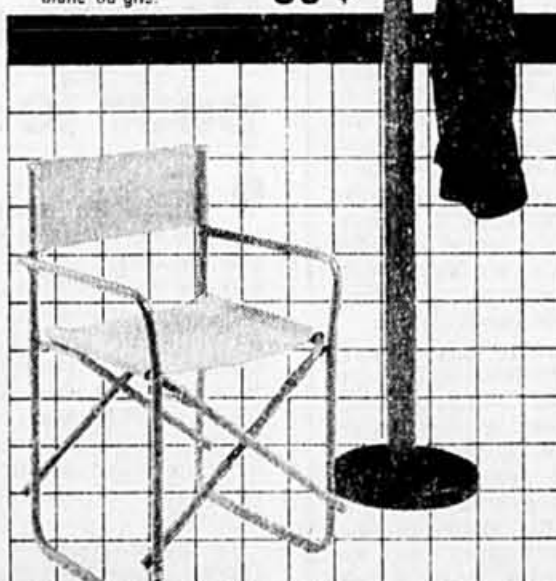
119\$



Bureau 4 tiroirs en mélamine blanc. Dimensions: H 28" dessus 47" x 20" **89\$**

Meuble stéréo en mélamine blanc ou noir. Dimensions: H 40" L 21" P 16" **59\$**

Porte-manteau en métal laqué, disponible en rouge, noir, blanc ou gris. **59\$**



Chaise directeur pliante, disponible en rouge, bleu, jaune, noir ou blanc. **25,99\$**

MONTRÉAL
289, rue Sherbrooke ouest
Montréal, Québec
Tél.: (514) 844-4608

MONTRÉAL
3782, rue St-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 282-1666

LAVAL
Centre Laval
1600, boul. Le Corbusier
Tél.: (514) 682-1544

LONGUEUIL
Place Longueuil
825, boul. St-Laurent ouest
Tél.: (514) 670-1772

L'AFFAIRE HATFIELD

Le journaliste Pat Ryan fera l'objet d'une enquête

■ La GRC enquêtera sur les agissements du journaliste Pat Ryan, soupçonné par le juge Andrew Harrigan d'avoir glissé un sachet de marijuana dans la valise du premier ministre Richard Hatfield à l'aéroport de Fredericton le 25 septembre dernier, lors de la visite royale.

MICHEL CORMIER
Collaboration spéciale

Pour sa part, le journaliste Ryan a affirmé, sur les ondes du réseau ATV hier soir, qu'il avait été mis au courant de l'incident par un coup de téléphone anonyme émanant d'un interlocuteur féminin, et qu'il ne se trouvait pas à l'aéroport de Fredericton le jour de la présumée infraction.

M. Ryan a ajouté qu'il soumettrait volontiers ses emprunts digitaux et qu'il se prêterait même à l'épreuve du détecteur de mensonge dans le but de se disculper des soupçons qui pèsent sur lui.

En outre des insinuations formulées au sujet de Ryan, le juge Harrigan avait également reproché à un reporter du Toronto Star, M. Allan Story, d'avoir harcelé la famille du sergent Eugene Robertson, de la GRC, dans le but d'obtenir des informations sur cette affaire. M. Story a nié avoir harcelé l'épouse et les enfants du sergent lorsqu'il s'était rendu chez ce dernier, qui était absent.

Même s'il se prète volontiers à l'enquête de la GRC, M. Ryan n'est pas assuré d'être disculpé. Selon le directeur de l'information du réseau ATV, M. Dick Pratt, la GRC ne blanchira le journaliste que si ce dernier réussit à convaincre le Sollicite

teur général du Canada d'ordonner qu'il soit disculpé.

M. Ryan a déclaré que vers 16 heures le 26 septembre, un appel anonyme relatant l'incident survenu à l'aéroport de Fredericton avait été reçu à la salle des nouvelles du réseau ATV à Moncton, où il était justement de passage. Il dit avoir alors téléphoné au surintendant Georges Vermette, de la GRC à Fredericton, qui a indirectement confirmé qu'il y avait un fond de vérité dans cette rumeur. M. Vermette aurait déclaré: « Je ne sais pas ce qui a été dit sur le sujet ni jusqu'où je dois aller ».

M. Ryan ajoute qu'il s'était rendu le lendemain à Fredericton, où il n'avait obtenu ni démenti ni confirmation de la GRC. Il a affirmé qu'au moment où se serait produit le délit, dans l'après-midi du 25, il se trouvait à la tribune de la presse de l'Assemblée législative, au centre-ville de la capitale.

Le réseau ATV a expliqué qu'il n'avait pas diffusé la nouvelle à ce moment-là parce que M. Ryan n'avait pas réussi à la faire confirmer.

Mulroney soulagé

D'autre part, à Ottawa, le premier ministre Mulroney a été soulagé par l'acquiescement, du premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield.

« M. Hatfield est un homme qui s'est énormément dépensé pour son pays et pour sa province », a dit M. Mulroney en se dirigeant vers la salle de réunion du caucus conservateur.

« J'ai été soulagé et je me suis réjoui pour lui et pour sa province », d'ajouter le premier ministre.

PROJET DE RÉFORME DES NÉGOCIATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC

Les syndicats proposent de décentraliser les négociations

■ Une coalition syndicale représentant quelque 360,000 salariés du secteur public a proposé hier de décentraliser les négociations avec le gouvernement du Québec. Dans une certaine mesure, cela coïncide avec la position déclarée du gouvernement Lévesque.

La coalition publiait ses contre-propositions, face au projet du ministre Michel Clair, président du Conseil du Trésor, de réformer en profondeur le régime de négociations de l'Etat avec ses employés.

En restant dans les balises des conventions collectives nationales, il s'agirait notamment de renvoyer au niveau local la négoc

ciation de certaines conditions de travail, a précisé hier en conférence de presse Yvon Charbonneau, président de la CEQ.

Suivant la situation dans telle ou telle institution, un groupe d'employés et la direction pourraient par exemple, à l'intérieur de l'horaire régulier, aménager la semaine de quatre jours, l'horaire flexible ou encore la suppression des horaires brisés.

Une sûre garantie d'efficacité de ce système, a ajouté M. Charbonneau, consisterait à prévoir que la convention nationale s'applique à défaut d'entente locale.

En fin de semaine, quelques centaines de militants et délé-

gués syndicaux de la coalition doivent se réunir pour débattre, et au besoin modifier, ces contre-propositions.

Et dans les commissions scolaires, a dit M. Charbonneau, les enseignants réclament toujours « une véritable négociation locale », avec le droit de grève, sur des sujets d'abord identifiés au niveau national par les deux parties.

En plus d'Yvon Charbonneau, les chefs de toutes les grandes centrales étaient à la conférence de presse: Gerald Larose (CSN), Louis Laberge (FTQ) et Jean-Paul Héu (CSD).

Services essentiels

La coalition maintient par ail-

leurs que les services essentiels lors des grèves doivent être établis par négociation locale. A défaut d'entente, on appliquerait une liste établie par le syndicat.

Les services essentiels, a lancé pour sa part M. Larose, ne doivent pas être fixés par décret gouvernemental car dans cas, « que ce soit sous Bourassa ou Lévesque, le bordel pogne ».

Par ailleurs, la coalition réclame « le droit à l'information », c'est-à-dire que l'administration locale soit tenue de tenir le syndicat au courant de l'évolution des budgets, la gestion, le recyclage du personnel et les effets de la technologie sur l'emploi.

Rejetant « l'alignement automatique » des salaires, elle dénonce à nouveau l'avant-projet de loi de M. Clair, interdisant la grève et le lock-out pour ce qui touche la rémunération et toute disposition négociée au plan local.

Selon M. Laberge, il n'est pas question de discuter ce point en commission parlementaire car « nous ne pouvons pas négocier le droit de négocier ».

Presse canadienne

Trois organismes réclament le retrait du droit de grève

■ QUÉBEC — Trois organismes ont affirmé hier qu'ils favorisent le retrait du droit de grève, au moins dans les établissements de santé, et que l'avant-projet de loi modifiant le régime de négociation dans le secteur public ne va pas assez loin sur ce point.

LISA BINSSE

Alors que l'Association des administrateurs des services de santé et des services sociaux du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers se limitaient aux établissements de santé, la Chambre de commerce du Québec va encore plus loin. L'organisme patronal revendique le retrait du droit de grève pour tous les employés des secteurs public et parapublic.

Mme Nicole Dion, présidente de l'Association des administrateurs de services de santé, dans le mémoire qu'elle a présenté en commission parlementaire, souligne que l'exercice du droit de grève dans le secteur de la santé « n'est pas compatible avec le caractère, généralement essentiel, des services socio-sanitaires requis par la population ».

La présidente de l'Ordre des infirmières, Mme Jeannine Peland Baudry, va dans le même sens. Même si elle reconnaît que l'avant-projet de loi limite le droit de grève et rend son exercice, à toutes fins pratiques, difficile, elle se dit déçue que le gouvernement ne l'ait pas interdit.

« Le droit de grève dans ces services a, en effet, été l'objet de nombreuses discussions au cours desquelles son maintien à été fortement remis en question. Interdire ce droit, dans les services de santé, était en définitive, le pas à faire de la part du gouvernement et la décision normale à laquelle la population pouvait s'attendre ».

Quant à la Chambre de commerce, sa position qui touche maintenant à tout le monde va au-delà de celle qu'elle soutenait, jusqu'en 1980, à l'effet que ce droit devrait être retiré pour les



La Chambre de commerce réclame elle aussi le retrait du droit de grève dans le secteur public. Sur la photo, Jean-Paul Létourneau et Louis Lagace, respectivement vice-président exécutif et vice-président de l'organisme. (laserphoto PC)

syndiqués oeuvrant dans le réseau des services de santé. Mardi, l'opposition libérale a réitéré sa position en faveur du retrait de ce droit dans les établissements de santé.

Tous reconnaissent par ailleurs qu'on ne peut enlever ce droit sans le remplacer par d'autres alternatives — la conciliation, l'arbitrage obligatoire — pour permettre aux employés de l'Etat de faire valoir leurs revendications.

Peu d'alternatives

M. Michel Clair, président du Conseil du Trésor, a reconnu qu'il s'agit d'une question difficile à résoudre. Ce qu'il désire surtout, a-t-il précisé au terme des audiences d'hier, c'est de trouver des moyens pour régler les problèmes qui rendraient quasi inutile le recours à la grève.

« Je ne suis pas à la recherche d'un symbole à abattre. Je veux

régler des problèmes ». M. Clair préférerait aussi que cette question ne devienne pas un enjeu électoral. Il attendra à la fin de la commission parlementaire, jeudi prochain, avant de faire le point. Il s'est dit déçu de la « pauvreté » des alternatives suggérées au droit de grève.

Campagne syndicale

Par ailleurs, les quatre fédérations de public affiliées à la CSN, ont entrepris hier la première étape d'une vaste campagne d'information et de mobilisation dont le but premier est le retrait de l'avant-projet de loi du ministre Clair.

« Il est de notre devoir d'alerter la population sur les véritables intentions du gouvernement et de lui expliquer que l'avant-projet, dans sa forme actuelle, aura des répercussions directes sur la qualité des services publics ».

La position de la CSN se résume ainsi: que tout, incluant les salaires, soit négociable, la possibilité de négocier au plan national avec la capacité de faire certains aménagements locaux, le maintien intégral du droit de grève et l'amélioration des mécanismes pour assurer le maintien des services essentiels.

« De petits pas, mais des pas quand même »

— CLAIR

■ QUÉBEC — « Ce sont de bien petits pas, mais des pas quand même ».

Voilà la réaction préliminaire exprimée hier par M. Michel Clair, président du Conseil du Trésor, aux quelques propositions faites par la coalition intersyndicale sur le régime de négociation dans le secteur public.

LISA BINSSE

Ce que M. Clair appelle le plan de stratégie syndicale confirme, dit-il, « un virage à 180 degrés des centrales syndicales qui souhaitent maintenant apporter des améliorations au régime. Auparavant, celles-ci préconisaient le statu quo. C'est probablement l'influence des syndicats indépendants qui font maintenant partie de la coalition ».

M. Clair voit dans ce document une certaine ouverture sur la nécessité de décentraliser les négociations, tel que son avant-projet de loi modifiant ce régime l'envisage, et sur la création d'un institut de recherche en rémunération. Quant au reste — dont le maintien du droit de grève — il reconnaît qu'il s'agit plutôt d'un renforcement du statu quo.

Le ministre, qui admet une certaine ambivalence face au document rendu public par la coalition à Montréal, notamment à cause des contradictions qu'il y constate après une lecture rapide, espère que ce virage syndical va se poursuivre. Il a réitéré son invitation aux associations syndicales de venir en commission parlementaire discuter de ce qu'elles veulent comme régime, tout en se situant dans une perspective orientée vers l'avenir, et non vers le passé.

Le CPQ se dissocie de la position des CLSC

■ M. Ghislain Dufour, vice-président exécutif du Conseil du patronat du Québec, se dissocie entièrement de la position adoptée par la Fédération des CLSC, qui souhaite le maintien du droit de grève intégral dans la fonction publique, y compris en ce qui concerne la rémunération.

PIERRE BELLEMARE

Prenant la parole hier devant la Société pour le progrès de la Rive-Sud, M. Dufour a confié, après son allocution, qu'il ne pouvait pas être d'accord avec une telle position, même si elle émane d'un organisme patronal.

D'ailleurs, le Conseil du patronat a l'occasion aujourd'hui d'étayer sa pensée là-dessus, au

moment où il défilera devant la commission parlementaire sur l'avant-projet du ministre Michel Clair relativement au régime de négociations dans la fonction publique et parapublique. Cette même commission parlementaire qui accueillait avant-hier la Fédération des CLSC.

M. Dufour estime de plus que le retrait du droit de grève qu'il préconise devrait aussi s'appliquer aux organismes parapublics, comme Hydro-Québec, ainsi qu'aux employés des municipalités. « Il est aussi important pour une société, si l'on parle de services essentiels, de compter en tout temps sur un approvisionnement en eau potable, en gaz naturel ou en électricité... et que les rues soient déblayées l'hiver ».

PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI FISCALE

Les contribuables innocents jusqu'à preuve du contraire

■ OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral du Revenu a dé-

claré, hier, qu'il vient enfin de réaliser un vieux rêve en déposant aux Communes un projet de modification de la loi fiscale.

Les contribuables, a souligné M. Perrin Beatty, sont maintenant considérés « innocents jusqu'à ce qu'on prouve leur culpabilité ».

Lorsqu'il était dans l'opposition, M. Beatty critiquait continuellement la façon du gouvernement de prélever tout d'abord les impôts et de poser les questions par la suite.

La nouvelle loi, au contraire, accorde 90 jours au contribuable, après réception de l'avis de cotisation, pour en appeler au ministre. Il n'a rien à payer pendant l'attente.

S'il n'est pas satisfait de la décision du ministre, il dispose de 90 jours supplémentaires pour interjeter appel devant les tribunaux. Encore là, Revenu Canada ne lui réclame rien.

Il peut enfin, en dernier ressort, en appeler à un tribunal supérieur, en se contentant de fournir une garantie, mais pas encore de l'argent.

Comité

M. Beatty a dirigé, dans l'opposition, un comité de députés conservateurs qui a fait enquête sur Revenu Canada et a recommandé diverses réformes.

La principale recommandation était justement que les contribuables devaient être considérés innocents jusqu'à preuve du contraire.

À Montréal, de plus en plus, les gens bouquinent le soir. Tôt ou tard...
RENAUD-BRAY
Jusqu'à minuit!
7 soirs par semaine!
5219, ch. de la Côte-des-Neiges — Tél.: 342-1515

SEUL COLLÈGE PRIVÉ
(dans la région métropolitaine)
OFFRANT LE COURS
TECHNIQUES INFIRMIÈRES

COLLÈGE SAINT-JEAN-VIANNEY
12630, boul. Gouin est
Montréal H1C 1B9
Tél.: 648-3821 ou 322-7980

COURS COLLÉGIAL

SONDAGE GALLUP

Les Canadiens sont plutôt satisfaits des conservateurs

■ Trois mois après l'élection fédérale du 4 septembre, plus de Canadiens semblent satisfaits (45 p. cent) que mécontents (25 p. cent) des réalisations du gouvernement conservateur à Ottawa. Toutefois, un nombre assez considérable (30 pour cent) demeure indécis.

Une question similaire, posée environ deux mois et demi après l'élection du gouvernement libéral en 1980, avait obtenu une réponse affichant des niveaux de satisfaction de 37 p. cent et de mécontentement de 40 p. cent. À cette époque, 22 p. cent des répondants ne s'étaient pas encore formé une opinion sur le nouveau gouvernement libéral.

La question posée à l'occasion du sondage fait au début de décembre était la suivante: « De façon générale, êtes-vous satisfait ou insatisfait de ce que le gouvernement conservateur à Ottawa a fait jusqu'ici? »

Comme le démontre le tableau suivant, le niveau de satisfaction est passablement stable à travers le pays, à l'exception de la Colombie-Britannique où on note une proportion à peu près semblable de satisfaction (31 p. cent) et de mécontentement (32 p. cent).

	Satisfaits	Insatisfaits	Ne savent pas
À l'échelle du pays	45%	25%	30%
Maritimes	43	33	24
Québec	47	15	38
Ontario	47	26	28
Prairies	49	31	20
Colombie-Britannique	31	32	37

Les pourcentages ne donnent pas toujours exactement 100, les chiffres étant arrondis.

Les résultats du sondage sont fondés sur des entrevues personnelles à domicile, effectuées entre les 6 et 8 décembre, auprès de 1,031 adultes âgés de 18 ans et plus. Un tel échantillon est, 19 fois sur 20, précis à quatre points de pourcentage près.

Quel objectif vise Pierre-Marc Johnson ?

M. Pierre-Marc Johnson excelle dans le langage sibyllin. À preuve, s'il en est besoin, cette interview qu'il accordait en début de semaine à la Presse Canadienne sur l'école anglaise et les négociations constitutionnelles. Son propos suscite plus de questions qu'il n'en résout. Il doit y avoir une raison à cela.

Au cours des négociations constitutionnelles que le Québec se propose d'engager avec le gouvernement du Canada afin de préciser les conditions auxquelles il consentirait à adhérer à l'Accord de 1982, le ministre des Affaires intergouvernementales compte revenir sur l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Cet article, rappelons-le, accorde aux citoyens canadiens, moyennant certaines conditions, le droit à l'instruction dans la langue de la minorité.

Dans les débats sur la langue d'enseignement, on y fait référence au Québec sous le nom de « clause Canada » en vertu de laquelle les citoyens de langue anglaise des autres provinces peuvent faire instruire leurs enfants dans cette langue au Québec pourvu que le père ou la mère aient eux-mêmes reçu leur instruction dans cette langue.

En revanche, la « clause Québec », retenue par le gouvernement du Parti québécois dans la loi 101, impose l'école française aux petits anglophones des autres provinces. Mais, en juillet dernier, la Cour suprême a statué que l'article 23, la « clause Canada », prévaut sur la « clause Québec » de la charte du français.

Or M. Johnson voit un « problème pour le Québec » dans l'application de l'article 23. Il ne dit pas lequel. Il ne dit même pas qu'il souhaite une modification car, précise le ministre, « on pourrait en déduire que j'accepte a priori l'article 23 ».

Alors, que cherche-t-il à dire au juste ?

Il dit seulement que le problème de l'accès à l'école anglaise au Québec « réside dans l'article 23 » de la Charte canadienne. « C'est là que ça va se régler. »

On ne sait pas exactement ce que M. Johnson a à l'esprit. Mais on le devine à voir l'insistance qu'il met sur l'importance de la loi 101, l'une des grandes réalisations du gouvernement du PQ dont il faut, dit-il, préserver les acquis. Par ce discours, le ministre entend rappeler aux militants du PQ et à la population, qu'il s'emploie à protéger, dans les discussions futures avec Ottawa, les grandes conquêtes linguistiques de son gouvernement.

En réalité, ni Ottawa ni les autres provinces, quelles que soient leurs dispositions favorables envers le Québec, n'accepteront de remettre en cause le principe de l'article 23 de la Charte canadienne. Même au Québec, la mise en oeuvre de cet article ne constitue ni une menace ni un danger pour la collectivité.

On doit toutefois reconnaître que le deuxième paragraphe de cet article 23(2) suscite des difficultés, parce qu'il ne tient pas compte de règlements du Québec permettant à diverses catégories d'enfants non québécois d'accéder à l'école anglaise malgré la loi 101; il ne tient pas compte de la fréquentation d'institutions privées, etc. C'est donc au chapitre des modalités d'application que M. Johnson pourrait avec succès plaider en faveur de modifications à l'article 23. Mais il ne s'attache pas à cet aspect de la question.

Pourquoi le ministre lance-t-il sur la question constitutionnelle des morceaux d'un dossier en préparation? Quel objectif poursuit-il en indiquant son apparente intention de contester le bien-fondé de l'article 23 de la Charte canadienne? On saisit mal la stratégie qui inspire M. Johnson dans la définition des demandes que le gouvernement du Québec entend faire au cours des mois qui viennent.

Le ministre a-t-il pris la décision de révéler à la pièce le contenu de ses demandes, à la faveur d'interviews à la presse, pour ainsi convaincre son parti qu'il défend les véritables intérêts du Québec?

Michel ROY

Des bureaux trop politiques

Les hommes d'affaires du Québec ne savent pas à qui s'adresser dans le gouvernement de M. Mulroney alors que les ministres fédéraux qui ont des responsabilités économiques importantes ne lésinent pas pour maintenir un contact étroit avec Toronto et Vancouver. Cette caricature de la situation qu'a révélée Gilbert Lavoie dans LA PRESSE est assez fidèle à la vérité: le nouveau gouvernement semble avoir de la peine à s'organiser et à établir de bonnes communications avec l'ensemble du pays.

Le problème est normal pour un gouvernement qui vient de prendre le pouvoir. Ces traces d'amateurisme devraient cependant disparaître après quelques mois et un gouvernement qui recherche le renouveau économique devrait établir des structures simples qui lui permettent d'atteindre ce but.

Le maintien de bureaux à caractère essentiellement politique par plusieurs ministres dans la région où ils se sont fait élire est une anomalie troublante. Il est normal qu'un député ait un bureau de comté pour maintenir le contact avec ses électeurs et pour défendre leurs intérêts au Parlement. En revanche, il n'est pas du tout normal qu'un ministre fasse de même aux frais de son ministère.

Quand le ministre des Finances, M. Michael Wilson, ou le ministre de l'Expansion industrielle et régionale, M. Sinclair Stevens, maintiennent un membre de leur cabinet ministériel dans un bureau à Toronto, ils sont sans doute très bien renseignés sur le climat qui règne dans les milieux économique et financier de Toronto. L'utilité de ces contacts n'est pas à sens unique: les hommes d'affaires de Toronto auront vite compris que la présence d'un tel bureau parmi eux c'est avoir l'oreille du ministre.

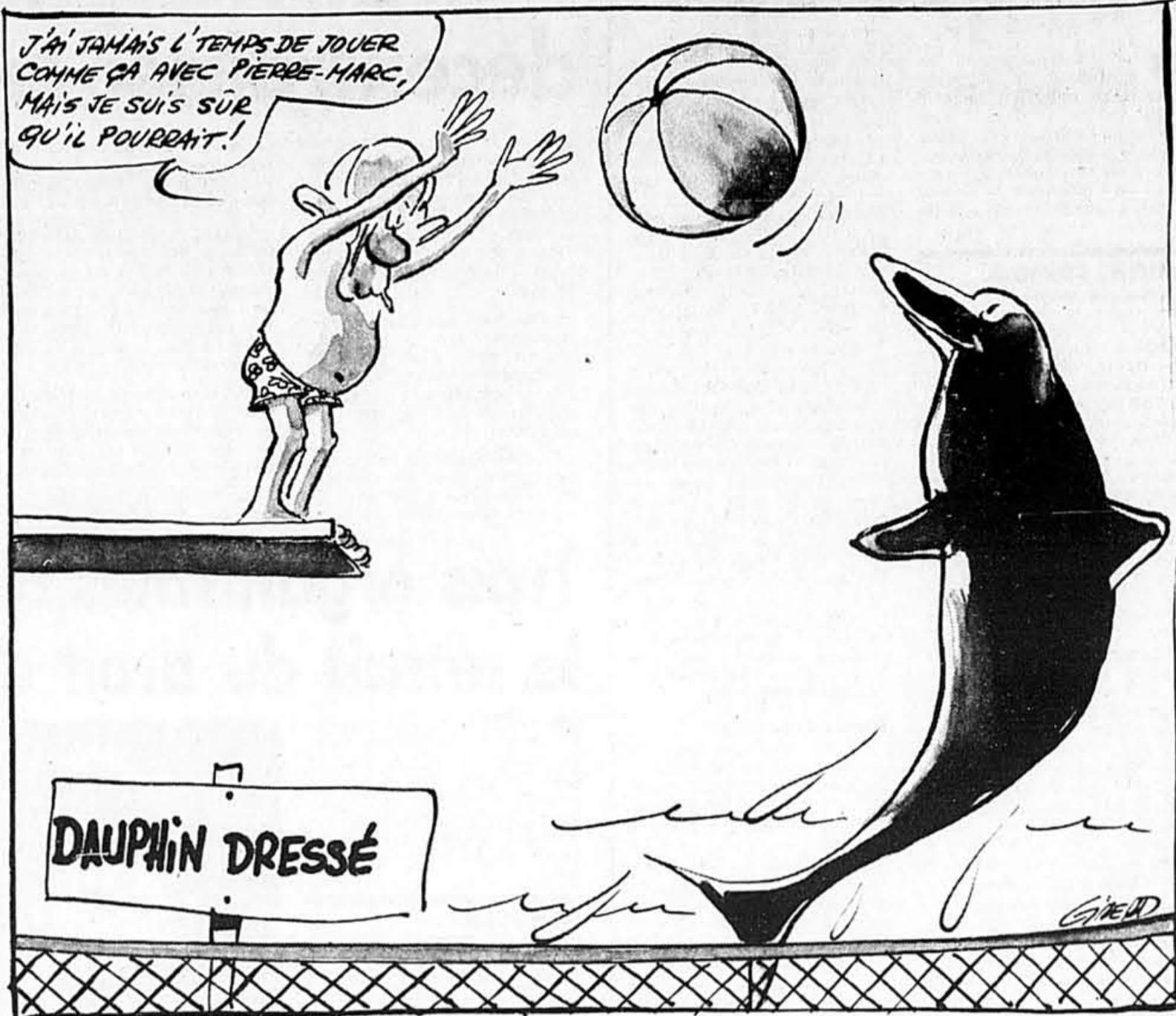
Le danger de cette pratique est que certaines villes privilégiées du Canada risquent d'avoir un poids démesuré dans la formulation de politiques fédérales alors que le reste du pays doit se contenter des moyens traditionnels pour se faire entendre des ministres.

Les conservateurs ont peut-être découvert que le changement de parti au pouvoir a tendance à rompre certaines voies de communication, surtout celles qui reposent sur des contacts personnels. La grande tentation est de vouloir les rétablir sur le plan politique sans trop se demander si c'est dans l'intérêt du pays. Les ministres auraient dû se demander s'il ne convenait pas plutôt d'améliorer les contacts des ministères eux-mêmes avec les milieux intéressés et de rendre les communications plus fluides à l'intérieur des ministères.

La fonction publique est parfois excessivement lente et procédurière. Elle est néanmoins garante d'une forme de gouvernement équitable sans laquelle la notion de démocratie n'existe pas. On peut craindre qu'en donnant une trop grande importance à l'entourage politique des ministres on ne crée deux classes de citoyens: ceux qui ont un accès privilégié au pouvoir et ceux qui n'ont pas.

Dans leur travail, les fonctionnaires doivent rester politiquement neutres, ce qui ôte forcément une dimension à leurs évaluations. Les attachés politiques peuvent combler cette lacune dans une certaine mesure. Cependant, il est faux de demander à l'État d'assumer des frais importants pour créer des bureaux à caractère politique dans certaines villes de choix. Le Parti conservateur a su saisir le climat politique du pays il y a six mois et il continuera sans doute à donner d'excellents conseils politiques aux ministres sans entraîner des dépenses additionnelles pour l'État.

Frédéric WAGNIÈRE



(Droits réservés)



Marcel Adam

Les journalistes sont-ils si différents des autres?

À la suite d'une récente chronique inspirée d'un jeu de mots d'Albert Brie (« Je n'ai jamais vu quelqu'un accuser réception d'une idée reçue »), dans laquelle je remarquais que rares sont les journalistes qui rendent crédit au confrère de qui ils ont « emprunté » une idée originale, un membre de la confrérie m'adresse un mot qui me donne raison et dont je tire le passage suivant:

« Je constate avec vous le sans-gêne de bon nombre de journalistes dans l'usage abusif des « emprunts » qu'ils se permettent sans adresser de coup de chapeau au « prêteur ». Je ne saurais dire si le procédé est effronté ou méprisant. Dans l'esprit de ces impudents, je note de l'irrespect, de la désinvolture plutôt que de la malhonnêteté intellectuelle. Ils se conduisent légèrement avec l'éthique professionnelle. Mon sentiment, Monsieur Adam, est que trop de journalistes manquent de tenue, de dignité. Ma mère dirait: 'Ils n'ont pas d'allure'. Elle entend par là de la correction, du savoir-vivre et même du décorum... »

Ce commentaire m'incite à revenir sur ce manque de correction professionnelle, reflet d'un manque de savoir-vivre qui se manifeste couramment dans les relations interpersonnelles.

Par exemple, dans le milieu journalistique on n'abuse pas

des salutations ou des marques d'attention, sauf entre intimes; cela même si on travaille ensemble depuis des années ou que l'on se côtoie régulièrement dans l'exercice du métier. Dans ce milieu le mérite reconnu publiquement attire plus de félicitations de l'extérieur que de ses pairs, un mot de congratulation n'appelle pas souvent un mot de remerciement, l'offrande d'un ouvrage dédié n'est pas ordinairement pas à l'auteur un mot de gratitude.

Les journalistes sont généralement des êtres de grande sensibilité, doués en plus d'un don de sympathie sans lequel ils ne pourraient être de bons communicateurs. Or, je me suis toujours demandé pourquoi des personnes ayant de telles dispositions de caractère entretenaient entre elles des rapports aussi peu cordiaux et courtois. Pourquoi des gens pour la plupart instruits et cultivés, qui évoluent régulièrement dans les sphères où règne un grand décorum, qui fréquentent des personnes remarquablement civilisées, ont-ils un comportement social si peu policé, en tout cas fort différent de celui qu'on attendrait d'individus de leur condition?

Avant de tenter de répondre à ces questions je préciserai deux choses. D'abord ce constat n'exclut pas nombre d'exceptions. Ensuite, je ne suis pas moi-

même exemplaire à cet égard. Cela étant dit, je me scas plus à l'aise pour poursuivre et tenter une explication.

Je me demande si la pratique de ce métier n'est pas moralement débilite pour beaucoup de journalistes. Je pense surtout à ceux qui y sont entrés très jeunes, remplis d'idéal et d'illusions, et qui se sont laissés sournoisement gagner par le cynisme et la misanthropie, après avoir été mis brutalement en contact avec les faiblesses humaines et les misères de ce monde déboussolé. Les journalistes ne sont-ils pas tous plus ou moins victimes d'une déformation professionnelle qui leur fait voir la vie et leurs semblables par le gros bout de la lorgnette?

Si ce que je dis est vrai, ça devrait l'être aussi des journalistes de partout. Or, pourquoi sont-ils différents ceux que j'ai connus ailleurs? Cela tient peut-être à un contexte socio-historique particulier qui les a faits insécures comme le sont la majorité des Québécois en vertu du même complexe d'infériorité. Un complexe qui produit des réflexes protectionnistes, parfois de l'arrogance et plus ou moins de jalousie ou d'envie. Il faut avoir une certaine dose de confiance en soi pour être capable de reconnaître le mérite des autres sans craindre qu'il porte ombre au sien.

Quant au manque de savoir-vivre, les journalistes tranchent-ils tellement sur le milieu social d'où ils viennent? Les Québécois ont beaucoup de qualités, mais ils n'ont pas dans leurs rapports les délicates attentions que l'on remarque par exemple dans les milieux comparables de la vieille Europe. Un exemple me vient à l'esprit.

En 1965, avant de quitter Rome où j'avais durant trois mois couvert le concile, notre boucher nous pria de remettre un colis à un parent récemment émigré à Montréal avec sa famille. Contactée par téléphone, cette personne, qui habitait très loin de chez nous, proposa de passer le prendre le samedi suivant. Nous nous attendions à ce qu'elle se présente simplement à notre porte prendre le colis en question, qu'elle nous remercie et reparte aussitôt.

À notre étonnement, ce fut la famille au complet qui se présenta, vêtue de ses plus beaux atours. Après une vingtaine de minutes d'une conversation laborieuse avec ces braves gens qui ne parlaient pratiquement pas notre langue, le père s'excusa de prendre congé parce que le travail l'appelait à l'hôtel où il était plongeur.

Ce jour-là les Québécois que nous sommes avons reçu une inoubliable leçon de savoir-vivre.



Gilbert Brunet

Israël sort enfin du bourbier libanais

Au Liban, où la paix et la guerre semblent également impossibles, un occupant s'en va sans parvenir à négocier les termes de son retrait avec le gouvernement dont le chef, le président Amine Gemayel, passe le plus clair de son temps à Damas, la capitale de l'autre occupant qui, lui, ne négocie rien puisqu'il n'a pas du tout l'intention de se retirer.

Israël retire donc ses troupes du Liban, 30 mois après en avoir chassé l'Organisation de libération de la Palestine qui lançait des roquettes sur ses kibboutzim. Et comme l'OLP posait aussi des problèmes aux Libanais et aux Syriens, ceux-ci ont pris le relais et ont consommé, à Tripoli, l'expulsion d'Arafat.

Des évolutions lentes, dévastatrices, qui ramènent chaque pays au point de départ: la réflexion en retard. Des gouvernements d'unité nationale au Liban, après dix ans de guerre

civile, et en Israël, après deux ans de « boue » militaire au sud-Liban: le premier ministre Rachid Karamé et le président Amine Gemayel; le premier ministre Shimon Pérès et son bras droit Yitzhak Shamir. C'est Robert Bourassa attelé à la même tâche que René Lévesque; ou Jacques Chirac dans le gouvernement Mitterrand, mais des milliers de morts plus tard.

Sortir des pièges d'une certaine démagogie, onéreuse à tous points de vue. Pendant qu'Ariel Sharon, dans ses procès contre le Time, et Menahem Begin, dans sa retraite angloisée, tentent de se sortir de la guerre dont ils étaient les promoteurs, les Israéliens ne demandent à leur invraisemblable gouvernement que de les sortir eux aussi de cette boue où ils se sont laissés enfoncer. « Israël est condamné à vivre dangereusement, mais non de façon irresponsable; la leçon est implacable », con-

cluait récemment un professeur de Jérusalem dans le Los Angeles Times.

Harcelés, bombardés, les Israéliens avaient foncé, tête baissée sur les agresseurs et leurs complices. Mais leur victoire militaire a vite tourné en catastrophe politique et économique. Ils se sont trop longtemps installés dans les meubles du voisin. Ils avaient mal évalué l'appui de la Sixième flotte américaine, mal mesuré la force des milices chrétiennes du Liban, mal déchiffré les alliances et divisions arabes: chiïtes et druzes, terroristes du Djihad et monarchistes paisibles, Iraniens et Irakiens, Mubarak et Arafat, etc.

Au Liban comme en Israël, les populations et les gouvernements ont atteint les fonds de barils. En Syrie, la nature autoritaire du régime Assad masque mieux les faits. Même creux de vague pour les Palestiniens qui ont opté pour la solution Arafat. Aucun n'a les

moyens des guerres qui s'y succèdent pourtant. La seule négociation d'accords rend ses protagonistes suspects de ceci, traités à cela.

L'accord israélo-libanais de mai 1983 ne convenait pas à la Syrie et à bien d'autres groupes et nations. Beyrouth l'a révoqué, une précaire unité libanaise s'est tramée en Suisse, l'armée israélienne est restée au Liban.

L'évidence du repli israélien à l'intérieur de ses frontières a mis bien du temps à s'imposer; mais elle était si manifeste qu'elle a enfin su rallier aussi bien un leader séparateur du Likoud, comme David Levy, qu'un chef ashkénaze travailliste, comme Shimon Pérès. Unilatéral ou pas, le retrait israélien du Liban doit se faire. Aux soldats libanais d'y faire régner la paix, avec l'aide des casques bleus de l'ONU et avec la bénédiction du maître de Damas.

C'est le grand silence sur la MIUF

Nous sommes des milliers de victimes à travers le Québec qui vivons en plein cauchemar depuis quatre ans déjà. Dans le passé, nous avons affronté un gouvernement arrogant et méprisant à l'égard des victimes, parce que ces dernières avaient eu confiance à un produit accepté et subventionné par ce même gouvernement. On nous a voté un programme d'aide dans lequel on donnait un maximum de \$5,000 pour l'enlèvement de la MIUF. C'est bien sûr, nettement insuffisant compte tenu qu'au Québec, pour un bungalow standard, il en coûte une moyenne de \$10,000 pour les travaux.

La moyenne d'âge des victimes au Québec est de 49 ans. Monsieur Mulroney devrait savoir ce que cela représente pour les familles modestes qui ont économisé toute une vie afin de se payer une maison; lui qui est issu d'une famille modeste dont le père était simple électricien!... Que pensez-vous M. Mulroney de ces familles qui ont été obligées de s'endetter de nouveau pour des années simplement pour retrouver leur santé?

Il y a aussi ces nombreuses familles qui ont dû se débarrasser de leurs meubles, effets personnels, etc... ces familles qui ont dû vendre à perte... ces familles qui ont fait une faillite personnelle faute de d'autres moyens... et ces familles qui demeurent encore dans des roulettes à côté de leur maison abandonnée.

Toutes ces victimes supportent individuellement un poids qu'elles n'ont pas à assumer; elles ne sont

pas coupables en aucune façon de ce désastre.

Depuis que le nouveau gouvernement est en place, c'est le silence total, et pourtant ce même gouvernement avait ouvertement critiqué l'insuffisance du fameux «programme d'aide», au moment où il faisait partie de l'opposition. Non seulement le nouveau ministre respectable n'intervient pas pour régler le dossier, mais il annonçait récemment la fermeture probable du Centre de la MIUF à Hull.

Vu la lourdeur de l'appareil juridique, les victimes ne peuvent pas espérer des miracles des procès qui s'annoncent très longs, sans parler naturellement de l'incertitude de la solvabilité des parties en cause.

Devant ce scandale, nous réaffirmons avec conviction que seul un règlement politique peut arrêter ce désastre. Monsieur Mulroney nous a promis une justice sociale; il nous a promis de régler les dossiers qui traînaient depuis longtemps avec les libéraux. Dans tout le pays, il y a des milliers de familles qui continuent de payer pour les erreurs commises par d'autres. Nous lançons donc un défi à ce gouvernement: «Aidez efficacement les victimes de la MIUF et redonnez-leur une vie décente. Réglez une fois pour toutes le plus gros dossier de consommation du siècle.

Nicole LAMER
porte-parole de la
Fédération des comités
de victimes de la
mousse d'urée du Québec

Le CPQ, les hommes d'affaires et Ottawa

Vice-président exécutif du Conseil du patronat du Québec (CPQ), je n'ai jamais explicitement demandé la nomination d'un ministre fédéral qui serait l'interlocuteur des milieux d'affaires québécois auprès du gouvernement Mulroney. Telle est peut-être la formule à privilégier éventuellement, mais il faudrait l'étudier davantage et pour l'instant la discussion de chaque dossier avec les ministres concernés nous satisfait et nous paraît correcte.

Le Conseil réagit ainsi à la manchette de LA PRESSE qui lui attribuait vendredi, ainsi qu'à d'autres porte-parole des milieux d'affaires et à certains députés, la réclame d'un interlocuteur pour la rue Saint-Jacques chez Mulroney.

Il y a eu sûrement confusion dans les nombreux points de vue émis. Cette réclame m'est attribuée à tort, parmi d'autres. Ce que nous tentons de faire quant à nous, c'est de multiplier les occasions de créer des liens entre les élus à Ottawa et les milieux patronaux, de façon à ce que tout le monde se connaisse mieux, ce qui n'est pas toujours le cas. Nous avons entrepris de structurer de tels contacts. Nous rencontrons M. Wilson le 1er février. Nous rencontrons le caucus québécois le mercredi 6 février. D'autres contacts sont prévus. Et nous pensons que tout le monde est d'accord là-dessus, tant chez les élus que chez les chefs d'entreprise.

Ce désir de mettre les gens ensemble n'aurait pas dû être interprété comme la demande d'un in-

terlocuteur exclusif et unique, ce qui n'a tout simplement pas de bon sens.

Même sous le régime libéral, alors qu'un tel interlocuteur avait été identifié, le Conseil du patronat avait presque toujours préféré discuter de ses dossiers avec les ministres sectoriels concernés.

Je discuterai de ce dossier avec les ministres québécois en début de semaine, et il en sera question lors de la rencontre du Conseil du patronat avec le caucus québécois prévue pour le 6 février.

Je rectifie une autre information incorrecte diffusée dans la même nouvelle voulant que le CPQ ne se retrouve pas au comité Nielsen sur les priorités, mais seulement au sous-comité sur l'agriculture.

Le CPQ est membre du comité Nielsen, et en plus, le CPQ est présent au sous-comité de l'agriculture. C'est très différent!

Ghislain DUFOUR
vice-président exécutif
du Conseil du
patronat

NDLR — Il est vrai que vous n'avez pas explicitement demandé la nomination d'un ministre. Tel n'était pas le sens de l'article qui faisait valoir que le milieu mont-réalais des affaires n'avait pas d'interlocuteur auprès du gouvernement et qu'il ne savait pas avec qui transiger, ce que vous avez d'ailleurs confirmé. Merci de la précision supplémentaire sur le comité Nielsen. Il eût cependant été préférable de le dire lorsque nous avons discuté cette question.

Gilbert LAVOIE



Lysiane Gagnon

La politique du consensus

Le piètement auquel s'est livré le gouvernement Mulroney dans le débat sur les allocations familiales, constitue une bonne illustration du nouveau modèle politique qui est en voie de se répandre au Canada.

C'est la politique du consensus, inspirée du régime conservateur en Ontario, qui dure depuis 40 ans et fait l'envie de tant de politiciens. Cette politique repose sur le refus forcé du dogmatisme et de la confrontation... en quelque sorte, la «dépolarisation permanente».

C'est — mais en beaucoup plus pragmatique — le modèle de concertation auquel le PQ rêve depuis quelques années, mais que le premier ministre Lévesque a toujours été incapable de mettre en place parce que sa personnalité s'y prête mal, et parce que son gouvernement a gardé l'habitude très cartésienne, très française, de vouloir «systématiser» la concertation, d'élaborer des théories et des modes d'emploi. C'est le modèle que pratique avec un art consommé Brian Mulroney, et auquel aspire Pierre-Marc Johnson.

Il s'agit en somme d'être le moins «idéologique» possible, d'emprunter à plusieurs courants, de s'adapter le plus étroitement possible à l'opinion publique telle que perçue par les sondages et la consultation, de multiplier dans tous les milieux les amis et les alliés... il s'agit en somme d'être tout à tous, de représenter le plus large éventail imaginable de gens, et de séduire le plus de gens possible... et, ce faisant, de couper l'herbe sous le pied de l'adversaire. Dans un pareil régime, il reste peu de place pour l'opposition.

Ainsi, dans le débat avorté sur l'universalité, les Conservateurs — le premier ministre au premier chef — ont-ils adopté une ligne si sinieuse, qu'au bout du compte on ne sait plus guère où ils se situent. Jouant à la fois sur le thème (conservateur) du déficit et sur le thème (libéral) du caractère «sacré» des programmes sociaux, Michael Wilson penchant à droite et Jake Epp à gauche, Mulroney faisant la balance en se contredisant lui-même au besoin, et accouchant finalement d'une politique incomplète et velléitaire, dont on ne peut carrément dire qu'elle est vraiment réactionnaire ni vraiment progressiste, les Conservateurs ont fini par mélanger tout le monde et par confondre l'adversaire sans s'aliéner trop de gens.

Le long règne conservateur en Ontario, surtout sous Bill Davis, a représenté l'achèvement ultime de cette politique. La longévité de ce gouvernement s'est expliquée non seulement par son pragmatisme, mais aussi par l'extrême habileté avec laquelle il intégra ses adversaires et distribua une partie du patronage à ceux qui faisaient partie ou auraient pu faire partie de l'opposition.

Brian Mulroney est allé à l'école de Bill Davis. Il l'a assidûment courtoisé, dès après sa victoire au leadership du PC, jusqu'à ce que le puissant premier ministre ontarien lui accorde ce qu'il avait toujours refusé à son prédécesseur Joe Clark: son appui et sa bénédiction, de même que sa machine bien huilée et politiquement sophistiquée. A la fois pour suivre l'exemple ontarien mais aussi parce que ce comportement correspond à sa propre nature d'homme conciliant, sociable et grégaire, Brian Mulroney a endossé la politique du consensus comme un vêtement fait sur mesure pour lui.

Il aménage, modère, rencontre, consulte, joue sur deux, trois, quatre tableaux. Tantôt c'est une rencontre avec Louis Laberge, où il s'engage à ne pas privatiser Air Canada. Tantôt c'est un discours dans la Mecque du capitalisme new-yorkais, où il séduit les gens d'affaires par un discours reaganien. Tantôt il nomme à l'ONU un homme de gauche, tantôt il confie à un homme de droite le ministère de la Défense. Il sympathise avec les pacifistes. Et avec les fabricants d'armes. Avec le Pentagone. Et avec les écoles. Avec les nationalistes francophones. Et avec la minorité anglo-québécoise. Il serait copain-copain avec Gilles Rhéaume tout autant qu'avec Eric Maldoff.

C'est un comportement politique plus anglais que français. Même si, pour réussir une carrière politique en France, on doit toujours en posséder une bonne dose, le pragmatisme n'est pas la vertu française par excellence. Mais ce comportement a beau ne pas s'inscrire dans la tradition québécoise, ou la passion, la conviction, l'idéologie et l'affrontement ont souvent soutenu l'action politique, il a été bienvenu à l'heure où les Québécois, excédés par deux décennies de hauts cris et de querelles sans issue, aspiraient justement à la tranquillité. Enfin, un leader courtis, qui n'insulte pas ses adversaires, qui essaie de rallier tout le monde et qui croit aux compromis...

Maintenant, demandez-vous qui, au Québec, ressemble le plus à Brian Mulroney. René Lévesque est trop brouillon, trop ombreux, trop agressif, pour pouvoir piloter une politique axée sur le consensus et la négociation permanente.

Robert Bourassa serait davantage un homme de compromis, car il est flegmatique et pragmatique. Mais à 49 ans, il a certaines certitudes et un passé à défendre, et il a aussi des caractéristiques d'intellectuel: sur les dossiers qu'il a personnellement étudiés, comme l'énergie ou le marché commun, il a des idées et des projets précis.

Bernard Landry a essayé de jouer, lors de la crise interne du PQ, le rôle du grand rassembleur, mais il est trop bouillant, trop spontané, trop batailleur, pour soutenir pareil rôle sur une longue période. Qui donc veut désespérément être tout à tous? Pierre-Marc Johnson évidemment, qui constamment joue sur plusieurs tableaux à la fois, évitant les conflits et les controverses de même que les engagements trop précis, qui ne perd jamais son sang-froid (en public du moins) et réussit à tenir plusieurs discours, à la fois, et à cultiver des liens dans des milieux opposés.

La grande question, bien sûr, c'est celle-ci: combien de temps peut-on pratiquer impunément la politique du consensus? Ne vient-il pas un moment où il faut choisir, où les conflits entre intérêts divergents deviennent irréversibles? Où les luttes entre classes et groupes d'intérêt renversent les consensus superficiels?

Où est la marge entre la flexibilité et l'hypocrisie, entre le compromis et la compromission, entre l'écoute de la population et la servilité par rapport aux sondages? En Ontario, la recette a fonctionné longtemps. Est-ce parce que c'est l'Ontario? Est-ce que cette recette peut être appliquée ailleurs?... Les prochaines années seront riches d'enseignement à cet égard.

Le Centre de musique canadienne: des faits

LA PRESSE du jeudi 10 janvier 1985 annonçait dans un article de Claude Gingras, «Six œuvres québécoises en deux jours à Radio-France», une manifestation d'envergure, soit la création mondiale ou européenne de 6 œuvres à Radio-France, à Paris, les 19 et 20 janvier derniers.

Dans son 4e paragraphe, M. Gingras, informé par l'un des six compositeurs, Michel Longtin, déclare sans ambages et à notre grand étonnement à tous que: «Le Centre de musique canadienne à Montréal, dont le rôle est pourtant la promotion de la musique d'ici, n'a rien fait à ce sujet.»

Il ne s'agit certainement pas là de justifier mes actions auprès de M. Gingras mais je tiens cependant à informer le public des faits réels.

Tout d'abord, le musicologue Harry Halbreich a rencontré les compositeurs de son choix, par l'intermédiaire du centre dont il parle dans son article en «Le Monde de la musique» no 71, octobre 1984: «Pour connaître les compositeurs d'aujourd'hui, il faut tout d'abord se rendre au Centre de musique canadienne, remarquablement bien organisé, richement documenté en partitions, livres, disques, cassettes et bandes magnétiques, un peu l'homologue de notre C.D.M.C. (Centre de documentation musicale) qu'abrite la SACEM.

Comme à Neuilly, c'est une femme qui règne sur ces lieux: la vive, la chaleureuse, la pétulante Mireille Gagné, providence des compositeurs québécois. C'est le moment de dire, d'ailleurs, le rôle inappréciable que jouent dans la vie musicale montréalaise quelques femmes au grand cœur, comme Maryvonne Kendergi, présidente depuis sa fondation de la SMCQ (Société de musique contemporaine du Québec), comme Lorraine Vaillancourt, qui anime le cycle de concert intitulé «Les événements du neuf», comme Thérèse Desjardins, enfin amie proche de Claude Vivier.

De plus, j'ai rencontré à nouveau monsieur Halbreich à Paris,

à la faveur d'un déplacement dans cette ville, afin de mettre au point les derniers détails de la programmation.

De «menus» détails sont à ajouter: il m'a fallu, en collaboration avec le compositeur Walter Boudreau, trouver les argentés nécessaires à la copie d'une œuvre et au voyage de 4 compositeurs, 3 interprètes et du journaliste accompagnateur, monsieur Carol Bergeron, du quotidien Le Devoir, auprès de subventionneurs: Conseil des arts du Canada, Ministère des Affaires extérieures du Canada, Ministère des relations internationales du Québec, Ministère des Affaires culturelles du Québec, Radio-Canada et la Fondation Laidlaw.

Je ne m'entendrai pas sur les autres démarches que le centre a accomplies pour mener à bien la réalisation de cet événement majeur: déplacements, téléphones, dossiers de presse, expéditions du matériel. Tandis que le compositeur Michel Longtin s'entretenait avec Claude Gingras, je proposais, au même instant, à certains chercheurs d'émissions de télévision et de la radio d'en informer le public.

A la suite de l'affirmation erronée que nous avons pu lire concernant le centre, faut-il conclure que M. Gingras s'est senti comme «mis à l'écart»?

Mireille GAGNÉ
Directrice régionale
de la région du Québec

L'un des rôles du Centre de musique canadienne à Montréal, dont Mlle Gagné est la responsable, est d'informer le public, par la voix des médias, des activités touchant la musique canadienne (et québécoise). Dans le cas du concert québécois à Paris, il ne nous a rien communiqué. Mlle Gagné parle de radio et de télévision, oubliant que les journaux sont aussi un moyen pour le public de savoir ce qui se passe. Michel Longtin a pris l'initiative de m'informer de cet événement, mais ce n'était pas son rôle, non plus que celui des autres compositeurs affiliés au Centre.

Claude GINGRAS

La réinsertion sociale pour les jeunes

Un article dans l'édition de votre journal du jeudi 21 janvier 1985 titrait: Programmes spéciaux — Québec n'a pas atteint son objectif pour les moins de trente ans.

J'aimerais rectifier cette affirmation par l'information suivante: les trois mesures de relance, travaux communautaires, stages en milieu de travail et rattrapage scolaire ont pour objectif d'atteindre 50000 jeunes bénéficiaires de l'aide sociale sur une période de deux ans ainsi que je l'annonçais le 12 mars dernier.

Le bilan actuel de chacun des programmes en date du 18 janvier se lit comme suit:

Travaux communautaires, après 9 mois: 5788 participants;
Stages en milieu de travail, après 7 mois: 6787 participants;
Rattrapage scolaire, après 5 mois: 10092 participants;
Total: 22667 participants.
Je suis donc heureuse de ces résultats qui déjà atteignent presque

la moitié de l'objectif. 22000 jeunes rencontrés personnellement, inscrits et participant à la mesure qui leur convient, avec l'espoir de demeurer comme employés dans l'endroit où ils effectuent leur stage ou encore d'être mieux outillés avec minimalement leur diplôme de Secondaire V, c'est cela changer l'approche et la mentalité de ce que devrait être l'aide sociale: un lieu de transit où le gouvernement doit soutenir les bénéficiaires afin d'accélérer leur retour sur le marché du travail.

Pauline MAROIS
Ministre de la Main-d'œuvre
et de la Sécurité du revenu

L'article auquel vous vous référez s'appuyait sur une déclaration que vous avez faite le 26 janvier 1984. Vous annonçiez alors que les programmes spéciaux pour les assistés sociaux toucheraient 60000 jeunes pendant la première année de leur application.

André NOËL

Fédéralisme coopératif

À l'intérieur d'un État fédéral on recherche la possibilité d'établir une coopération entre les divers paliers du gouvernement. Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs en septembre dernier, de nombreux efforts ont été entrepris dans le but de permettre un meilleur équilibre entre le gouvernement fédéral et les différents gouvernements provinciaux. Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer les retombées politiques d'une telle entreprise, nous pouvons déjà remarquer un contraste saisissant avec l'époque «trudeauiste».

Cette tentative de vouloir harmoniser les relations fédérales-provinciales et de permettre aux différents gouvernements intermédiaires d'accroître leur marge de manoeuvre dans de nombreux domaines socio-économiques, nécessite l'adoption d'une nouvelle forme de coopération et de négociation de la part du gouvernement fédéral.

Au Québec, le premier ministre Lévesque qui offrait jusqu'à tout récemment des visées autonomistes et qui se trouvait à constituer, bien qu'à des degrés très variables, une menace pour la survie du fédéralisme canadien, présente maintenant un tout autre visage et renforce du même coup le dialogue entre la fédération et la dite province.

Dans le cas présent, le renforcement des négociations (politique, économique ou sociale) entre Québec et Ottawa n'est pas uniquement attribuable au seul fait de l'élection de septembre. Il est avant tout le résultat des modifications internes survenues au sein du Parti québécois depuis l'automne dernier. La crise qui déchire le parti, les revirements successifs du gouvernement Lévesque, les dissensions qui ont été créées depuis lors, les nombreuses démissions qui se sont succédées à un rythme accéléré, sont autant de

facteurs qui ont contribué à cette nouvelle forme de concertation entre les deux niveaux de gouvernement.

La percée conservatrice au Québec a permis de mettre en place des mécanismes favorables à la négociation et à la discussion. Ce processus s'est renforcé au moment de l'éclatement de la crise du PQ et a permis aux deux chefs de se rencontrer afin de préparer la réalisation de certains accords, ce qui on le répète, aurait été difficilement réalisable si un certain M. P.E. Trudeau serait demeuré en poste dans la capitale fédérale.

Mais avant de reconnaître formellement un fédéralisme coopératif au Canada, il faudra s'assurer de l'honnêteté du gouvernement fédéral et de sa politique de redistribution des compétences. Dans notre esprit, il y aura coopération au moment où le gouvernement en place à Ottawa réussira à se départir de certains pouvoirs économiques au profit des provinces et, également au moment où ce dernier reconnaîtra les vraies attentes de la population canadienne.

Le fédéralisme, envisagé dans une telle perspective, doit servir de modèle pour l'avenir et on demande aux dirigeants fédéraux de mettre en place les moyens d'action nécessaires pour favoriser l'émergence d'un tel système politique.

Loïn d'une telle approche et d'un modèle de cette nature, nous pouvons en dernière analyse, observer déjà quelques contrepoids de nature à favoriser une certaine forme de coopération. Les gouvernements provinciaux doivent faire de celle-ci leur cheval de bataille s'ils veulent tirer profit du fédéralisme canadien.

Benoît CORBEIL
Étudiant en Science
politique à l'Université
de Montréal

Entrepreneur général seulement

Nous remercions LA PRESSE de nous permettre d'apporter la correction suivante à l'article intitulé «Lourds risques de la copropriété», paru le 23 octobre 1984.

La compagnie Gescon Ltée n'a jamais été promoteur sur le projet de condominiums «Le Domaine du Barrage», mais entrepreneur général chargé de l'exécution des travaux de construction.

Le 12 avril 82, Gescon Ltée a ré-

silié son contrat général de construction et a transporté tous les sous-contrats, avec l'accord des sous-entrepreneurs, au promoteur Gesconjoint Ltée aussi connu sous le nom de: Le Domaine du Barrage Laval Inc., seul responsable de la réalisation du projet à titre d'entrepreneur-propriétaire.

Nicole GAGNON
présidente
Gescon Ltée

Une autre défection

Monsieur Jean Roy
Exécutif du Parti québécois
Comité de Vanier

Monsieur le Président,
Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du poste de conseiller de l'Exécutif du PQ/Vanier, suite au récent virage idéologique du Parti québécois confirmé lors du congrès extraordinaire de la fin de semaine du 19 janvier courant.

J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer publiquement ma dissidence, lors de nos dernières assemblées ainsi que dans un article paru dans LA PRESSE du 28 novembre 1984, relativement aux nouvelles orientations «néo-fédéralistes» et «union-nationalisantes» du Parti québécois. Pour moi la thèse de la souveraineté-association demeure à l'ordre du jour (l'indépendance dans l'interdépendance) alors que celle de l'autonomie provinciale constitue un recul inacceptable. De plus, maintenir l'objectif ultime de la souveraineté sans tout mettre en oeuvre pour chercher à l'atteindre et s'engager à ne rien faire pour assurer la promotion m'apparaît être bien proche de la supercherie, voilà une démarche douteuse à laquelle je ne saurais m'associer. Je

suis et je demeure profondément indépendantiste, républicain et social-démocrate; à mon avis, le PQ est en train de devenir de plus en plus fédéraliste, provincialiste et conservateur; je risque de m'y sentir de moins en moins à l'aise et de plus en plus en situation de porte-à-faux.

Pour moi, il ne saurait être question que la raison d'être du Parti québécois devienne, ne serait-ce que provisoirement et pour des raisons d'opportunité politique, une espèce de «police d'assurance» reléguée au fin fond de notre subconscient collectif, voire un moyen de chantage sur nos partenaires de demain. Je ne crois pas au «beau risque» du fédéralisme canadien, je n'y crois plus; l'histoire de la Confédération canadienne atteste éloquentement de son incapacité à résoudre la question nationale du Québec, à reconnaître le peuple québécois comme peuple distinct et à le traiter comme tel. Aussi, je compte désormais poursuivre la lutte ailleurs et autrement à moins d'une reconsidération du «discours révisionniste».

Jean-Louis BOURQUE
Québec

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. » Part de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h.	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30.	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPÉTIBILITÉ		Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Press	285-7306
Annonces classées	285-6900	Vacances, Voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

PÉKIN MENACE ET MOSCOU APPUIE LE VIETNAM

Perez de Cuellar: la paix au Cambodge est encore lointaine

d'après Reuter, AFP et UPI

Le secrétaire-général de l'ONU Javier Perez de Cuellar a quitté hier Hanoi pour Bangkok en déclarant que « beaucoup reste à faire » dans la recherche de la paix au Cambodge et qu'il est « encore trop tôt pour envisager une conférence internationale sur la question ».

Perez de Cuellar doit s'entretenir aujourd'hui dans la capitale thaïlandaise avec le prince Norodom Sihanouk, arrivé hier de Pékin. Sihanouk préside le gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, renversé par l'armée vietnamienne en 1979 mais toujours reconnu par l'ONU.

Au même moment, la Chine affirmait hier que son armée « est prête au combat » pour « répondre aux folles provocations du Vietnam » à travers leur frontière commune alors que l'URSS réaffirmait qu'elle ne sacrifierait pas ses liens avec le Vietnam pour une normalisation avec la Chine.

La dernière déclaration de Pékin intervient moins de 24 heures après que le ministre chinois des Affaires étrangères Wu Xueqian eut menacé de « donner une 2e leçon au Vietnam ». La « 1ère leçon » remonte à mars 1979 lorsque la Chine avait attaqué le Vietnam qui venait d'envahir le Cambodge.

Les troupes de Hanoi, qui occupent toujours le Cambodge, en sont à leur 7e offensive de la saison sèche contre la résistance khmère, notamment à la frontière de la Thaïlande. Des dizaines de milliers de réfugiés khmers ont franchi la frontière au cours des dernières semaines et les forces thaïes s'employaient encore



Perez de Cuellar et Nguyen Co Thach lors d'une conférence de presse conjointe, hier à Hanoi.

hier à repousser des troupes vietnamiennes entrées en Thaïlande.

Dans son discours à Hanoi, prononcé en français, Perez de Cuellar a souligné « les risques d'escalade et de débordement » ainsi que « la nécessité de s'engager résolument dans la recherche d'une solution négociée » au Cambodge.

Le ministre vietnamien Nguyen Co Thach a pour sa part affirmé que « les États-Unis peu-

vent facilement faire une paix dans la région puisqu'ils y ont fait une guerre ». Il a rappelé que le Vietnam a déjà agi « sans se faire payer » pour rechercher les restes des militaires américains portés disparus en Indochine (2 483, selon Washington).

Dans un long article publié à Hanoi l'occasion du 30e anniversaire des relations soviéto-vietnamiennes, Mikhaïl Kapitsa,

vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, décrit comme « constructive et axée sur la paix » la politique du Vietnam dans le Sud-est asiatique.

« L'URSS et le Vietnam ne peuvent accepter qu'il faille payer un certain prix en acceptant la dégradation de nos relations avec nos amis fidèles pour parvenir à une normalisation avec la Chine », ajoute Mikhaïl Kapitsa.

L'OTAN propose à l'Est l'échange de données militaires en Europe

d'après AFP, AP, UPI et Reuter

L'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord a fait hier, à la Conférence sur le désarmement de Stockholm, le détail de ses propositions sur l'échange d'informations militaires destinées à réduire le risque de guerre en Europe.

L'Union soviétique avait proposé mardi de conclure un traité de non-agression mutuelle, une de ses propositions principales.

L'OTAN a proposé hier que les États participants à la Conférence de Stockholm échangent une fois par an des informations relatives à la défense, y compris la localisation des quartiers-généraux et la composition des forces armées.

Les pays du Pacte de Varsovie ont accusé l'OTAN de chercher à obtenir un droit à l'espionnage, sous couvert d'échange d'informations.

Mais les délégués de l'OTAN ont affirmé hier qu'ils avaient été agréablement surpris par la réponse des délégués soviétiques qui leur ont déclaré qu'ils étudieraient la proposition avec intérêt.

« L'Est a vu plus de curiosité dangereuse dans cette mesure qu'elle n'en contient », a déclaré aux journalistes l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, M. Klaus Citron.

M. Citron a déclaré que l'échange d'informations n'était pas destiné à désigner de meilleurs cibles en cas de guerre, comme l'ont suggéré certains délégués membres du Pacte de Varsovie. La mesure ne concernerait pas les emplacements de missiles, les dépôts de muni-

tions ou le nombre de soldats stationnés de part et d'autre.

L'OTAN affirme qu'un meilleur échange de l'information réduirait de façon substantielle le risque d'une guerre éclatant par accident ou par mauvaise évaluation. L'OTAN entend inviter des observateurs à ses manœuvres dans les semaines qui viennent pour montrer sa bonne volonté en matière d'échange d'informations militaires.

Cette mesure concernerait « les états-majors et les unités de combat principales (...) ainsi que les bases aériennes ». Elle s'appliquerait à la totalité de l'Europe continentale ainsi qu'à son espace maritime et aérien.

Le mandat de la conférence est limité à l'Europe, malgré les protestations des pays du Pacte de Varsovie, qui pensent que l'Amérique du Nord devrait être comprise dans les négociations puisque les États-Unis et le Canada participent à la conférence de Stockholm.

Par ailleurs, Athènes lance une « croisade » pour le désarmement nucléaire et la paix dans les cinq continents à l'occasion d'une conférence internationale qui réunit, aujourd'hui, une cinquantaine de personnalités à l'initiative du premier ministre grec, M. Andreas Papandreu.

Trois chefs d'Etat, MM. Raul Alfonsín (Argentine), Julius Nyerere (Tanzanie), Miguel de la Madrid (Mexique) et trois chefs de gouvernement, MM. Olaf Palme (Suède), Papandreu et Rajiv Gandhi (Inde), entendent donner un nouvel essor à leur démarche internationale visant, dans un premier temps le gel des armements nucléaires.

Aide militaire américaine: Israël obtient \$1,8 milliard

d'après AP et UPI

Les États-Unis vont fournir 1,8 milliard de dollars d'aide militaire à Israël en 1986, a annoncé hier, le ministre israélien de la Défense, Yitzhak Rabin, à l'issue d'une entrevue avec le président Reagan.

« Ce n'est pas exactement ce que nous voulions », a ajouté M. Rabin qui a toutefois souligné que ce chiffre représentait un compromis entre les 1,4 milliard de dollars qu'Israël reçoit cette année et les 2,2 milliards qu'il demandait pour 1986.

Dans le même temps, M. Rabin a dit que l'administration américaine ne prendrait apparemment aucune décision en ce qui concerne l'aide économique. Israël a demandé 800 millions de dollars

d'aide d'urgence cette année ainsi que 1,9 milliard de dollars pour l'année prochaine.

« Je crois qu'actuellement il n'y a aucune décision concernant l'aide économique à Israël. » Mais M. Rabin s'est dit optimiste quant aux efforts américains pour soutenir la politique d'austérité de Jérusalem.

S'agissant des questions diplomatiques, le ministre israélien a déclaré qu'il avait fait part des objections israéliennes à toute tentative de donner à l'Union soviétique un rôle prépondérant dans les efforts de paix au Proche-Orient. « S'il doit y avoir des démarches vers la paix dans la région cela doit intervenir quand les États-Unis mènent le processus avec la coopération d'Israël et d'au moins un pays arabe. » « Je tends à croire que c'est la position du gouvernement américain. »

Toutefois, M. Rabin a ajouté qu'un tel effort n'était pas imminent car Israël doit se concentrer sur ses problèmes économiques.

L'aide militaire américaine devra être approuvée par le Congrès. Il sera fourni à l'Etat d'Israël sous forme de subvention.



Mme Jeane Kirkpatrick, qui se retire comme ambassadeur des États-Unis à l'ONU.

ELLE VA RETOURNER À L'ENSEIGNEMENT

Mme Kirkpatrick quitte l'ONU

d'après AFP, UPI et AP

Mme Jeane Kirkpatrick, ambassadeur des États-Unis à l'ONU, a annoncé hier qu'elle avait présenté sa démission et reprendrait son poste d'enseignante à l'université Georgetown à Washington.

Mme Kirkpatrick, dont la fermeté en politique étrangère est vivement appréciée des républicains les plus conservateurs, a démenti, après un entretien avec le président Ronald Reagan, qu'elle ait jamais souhaité obtenir un poste important au sein du gouvernement.

Dans une courte déclaration à la presse, Mme Kirkpatrick a annoncé qu'elle avait présenté sa démission au président américain le 11 décembre dernier et qu'elle compte quitter ses fonctions vers le 1er mars lorsque son successeur aura été nommé.

J'estime que je peux mieux servir le président et nos objec-

tifs communs pour les États-Unis et le monde en reprenant mes activités d'enseignante et d'écrivain, a-t-elle déclaré.

Mme Kirkpatrick s'est défendue d'avoir souhaité obtenir un poste majeur dans le gouvernement, comme la presse américaine s'en est fait l'écho depuis plusieurs mois. Si j'avais voulu, je serais restée au poste d'ambassadeur à l'ONU. C'est un poste majeur en politique étrangère, a-t-elle déclaré.

Après avoir indiqué qu'il n'avait pas de poste à sa hauteur à lui offrir en décembre dernier, le président Reagan avait lui-même précisé la semaine dernière qu'il lui proposerait de nouvelles fonctions au sein de son gouvernement. On parlait alors de la direction de l'Agence de développement international et de l'Agence américaine d'information. Mme Kirkpatrick s'est refusée à préciser la teneur de la con-

versation qu'elle venait d'avoir avec le président américain.

Mme Kirkpatrick, née Jeane Jordan le 19 novembre 1926 à Duncan, en Ohio, retourne enseigner la politique comparée à Georgetown University. Elle est l'auteur de nombreuses études, notamment sur les étudiants étrangers aux États-Unis, sur les comportements de masse dans les combats et en captivité, sur le mouvement péroniste en Argentine et sur les réformes des partis politiques. Elle a aussi écrit « The Political Woman » et « The New Presidential Elite ».

Ce sont d'ailleurs ses écrits sur la politique étrangère qui ont en tout premier lieu attiré l'attention du président Reagan sur elle.

Mme Kirkpatrick est membre de la faculté de politique comparée de l'université Georgetown depuis 1967. Elle a aussi travaillé occasionnellement à Washington en tant que conseillère aux départements d'Etat, de la Défense, de la Santé et de l'Éducation.

DÉPÊCHES

LIBAN: le premier ministre libanais Rachid Karame et le président syrien Hafez Assad ont conclu hier, à Damas, une entente portant sur le déploiement de l'armée libanaise sur toute parcelle du territoire du Sud-Liban qui serait éventuellement évacuée par l'armée israélienne. Les détails de l'accord n'ont pas été divulgués.

BAKER-MEESSE: le Sénat américain a confirmé hier la nomination de James Baker au poste de secrétaire au Trésor. Son collègue Edwin Meese, désigné secrétaire à la Justice par le président Reagan, continue toutefois de se heurter à une vive opposition au sein de la Commission judiciaire du Sénat où ses transactions passées alimentent un débat sur les conflits d'intérêts.

USA-FORCE: la Commission des Affaires étrangères du Sénat, présidée par Richard Lugar, entame aujourd'hui un examen de la politique étrangère américaine afin de préciser, notamment, les conditions du recours à la force dans la défense des intérêts US. Les premiers témoins convoqués sont le secrétaire d'Etat George Shultz et le secrétaire à la Défense Caspar Weinberger.

MISSILE: les débris découverts à la surface gelée du lac Inari, dans le nord de la Finlande, appartiennent bien au missile de croisière soviétique écrasé le 28 décembre dernier, affirment les enquêteurs. Selon le Daily Express, de Londres, le missile était programmé « par erreur » sur la ville de Hambourg, en RFA, et il fut intercepté et détruit par deux Mig-25.

ESPACE: plus de la moitié des Américains s'opposent à la recherche proposée par le président Reagan dans le domaine de la guerre spatiale, indique un sondage du Los Angeles Times. Mais ils préfèrent risquer, dans la même proportion, la destruction des États-Unis plutôt que de tomber sous la domination de l'Union soviétique, ajoute le sondage.

POLOGNE: sans être nommée, l'URSS a été mise en cause pour la première fois, hier, dans le meurtre du père Jerzy Popieluszko. « N'importe quel écolier sait à qui profite une Pologne faible » a déclaré Me Jan Olszewski, ancien conseiller de Solidarité. Deux dissidents, Adam Michnik et Bogdan Lis, étaient entre-temps inculpés de « participation à une réunion clandestine ».

TERRORISME: Lutz Taufer, 40 ans, a cessé mardi soir son jeûne, portant à quatre le nombre de terroristes-détenus de la Fraction armée rouge en RFA à avoir arrêté leur grève de la faim. A Paris, les enquêteurs privilégient la piste d'un commando franco-allemand dans l'assassinat de René Audran et le ministère de la Défense a annoncé « une série de nouvelles mesures ».

INDE: deux autres hommes d'affaires indiens étaient arrêtés hier en rapport avec le scandale d'espionnage qui ébranle le gouvernement. Une manif anti-américaine réunissait un millier de personnes devant l'ambassade US à Delhi. Le Parti du Congrès remportait deux sièges de plus mais essuyait la défaite dans trois autres circonscriptions où le scrutin avait été remis.

Nlle-Calédonie: Ukeiwe repousse le Plan Pisani

d'après Reuter et AFP

Dick Ukeiwe, dirigeant kanak et sénateur néogaulliste qui préside l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie, a rejeté hier le plan d'indépendance-association proposé par Edgard Pisani et demandé le rappel à Paris du délégué spécial du gouvernement français.

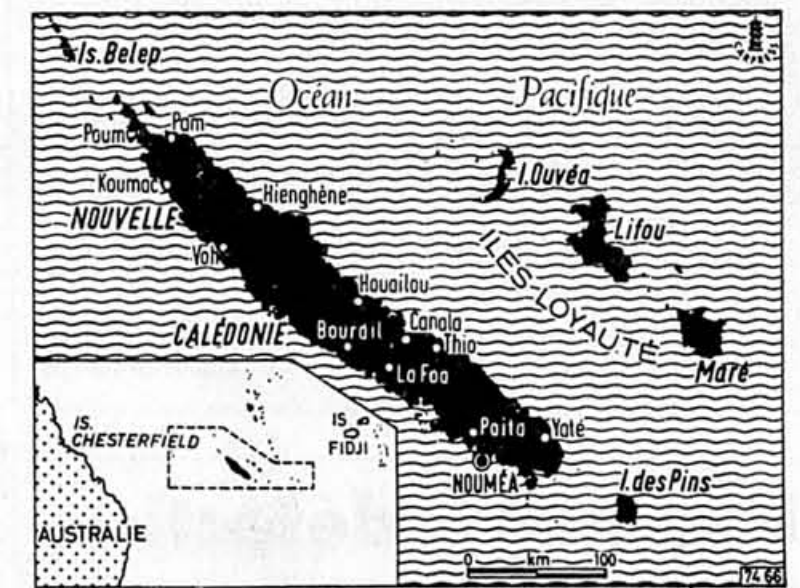
« La grande majorité des Calédoniens rejette en bloc la solution Pisani et celui-ci devrait rentrer en métropole », a-t-il affirmé.

Au moment où Ukeiwe donnait sa conférence de presse dans la capitale française, le quotidien Les Nouvelles de Nouméa publiait une interview d'Edgard Pisani où celui-ci affirme que l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie est « inévitable » et que son refus serait « suicidaire ».

Jean-Marie Tjibaou, président du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS), quittait entre-temps Paris au terme d'une visite officielle d'une semaine en déclarant qu'il n'est plus pour lui question de parler d'« autonomie », mais « uniquement d'indépendance » de l'archipel de 22 000 kms carrés du Pacifique-Sud.

Dans le territoire, où de nouvelles exactions étaient commises à Thio et Poro, le FLNKS appelait le gouvernement français à « accélérer le mouvement vers l'indépendance ». Le Plan Pisani prévoit un référendum sur l'avenir du territoire pour le mois de juillet et le FLNKS annonçait hier la tenue d'un congrès d'ici un mois.

Selon un sondage publié hier par l'hebdomadaire Paris-Match, 66 p. cent des 640 Néo-calédoniens interrogés choisiraient le main-



tien dans la République française et seulement 25 p. cent opteraient pour l'indépendance-association.

Mais paradoxalement, une majorité dans toutes les communautés pense que la Nouvelle-Calédonie sera indépendante « dans une

dizaine d'années ». L'échantillon représentatif retenu par la maison française BVA pour ce sondage comprenait 278 Européens ou assimilés, 221 Mélanésiens et 141 Wallisiens, Polynésiens et Vietnamiens.

Mineurs: retour à la case de départ

d'après Reuter, AP et AFP

Des dirigeants des mineurs britanniques ont rejeté hier un ultimatum de la Direction des charbonnages qui leur demandait de s'engager par écrit à négocier les fermetures de puits qui sont à l'origine de la grève déclenchée il y a dix mois.

M. Sid Vincent, dirigeant régional du Syndicat national des mineurs (NUM), a déclaré que la commission exécutive du syndicat avait rejeté cette exigence et accusé la direction de refuser un règlement rapide du conflit.

Les charbonnages ont répliqué que rien n'était négociable si les mineurs ne prenaient pas l'engagement écrit de considérer la fermeture de puits jugés non rentables comme l'élément essentiel de tout accord.

Cette nouvelle polémique a éclaté au lendemain d'une réunion de trois heures entre le NUM et le National Coal Board dont le but était de préparer un calendrier d'éventuelles négociations.

Après dix mois de grèves, cette reprise des contacts avait fait

naitre l'espoir d'un règlement du conflit mais on indique de source industrielle que la situation semble être « retournée à la case de départ ».

Sur le terrain, le rythme des reprises de travail, qui avait été assez vif au mois de décembre, s'est encore ralenti. La direction du charbonnage a indiqué que 98 grévistes seulement ont abandonné mardi leur mouvement. Le NCB prétend que 78 000 mineurs sur 187 300 sont retournés au travail. Le NUM de son côté affirme qu'il y a encore 140 000 mineurs en grève.

Cette nouvelle polémique entre le NUM et le NCB éclate au moment où la justice britannique est parvenue à saisir la majorité des avoirs déposés dans les banques à l'étranger par le NUM. La nouvelle a été rendue publique hier par l'administrateur judiciaire, M. Michael Arnold, désigné d'office le mois dernier pour gérer les biens du NUM. Ce dernier a annoncé devant la haute cour de Londres qu'il avait recouvré près de \$5,5 millions, soit plus de la moitié des avoirs du syndicat d'Arthur Scargill.

À CAUSE DE LA MIUF Un immeuble de l'UdM menacé de fermeture

Les étudiants et le personnel enseignant de la faculté de Musique de l'Université de Montréal ont été contaminés par les gaz d'urée formaldéhyde et le conseil de cette faculté a recommandé aux autorités de fermer l'immeuble.

JÉAN-PIERRE BÔNHOMME

Au moins deux rapports scientifiques, commandés par le service des immeubles de l'UdM, établissent qu'il y a, dans les divers locaux et studios, des concentrations de formaldéhyde dépassant les normes sécuritaires.

Plusieurs personnes fréquentant l'immeuble se plaignent depuis plusieurs mois de divers maux physiques. On ne compte plus, dit un porte-parole étudiant, l'organiste Roger Lanoux, les cas de lésions de la cornée, les sinusites, les maux de gorge, les pertes de mémoire... Les médecins, dit-il, ont reconnu que les crises d'urticaire du professeur Jean-Jacques Nattiez, sont reliées à la formaldéhyde. M. Lanoux fait valoir que les autorités universi-

taires étaient conscientes de ce problème depuis qu'un premier rapport, soumis par la firme d'ingénieurs Warnock Hersey eut reconnu la présence excessive de ce gaz dans l'air de l'immeuble.

Le 11 janvier dernier, le conseil de la faculté a recommandé aux autorités de l'Université de Montréal de fermer complètement les locaux. Déjà, sept salles ont été fermées pour cause de pollution de l'air par le formol.

Un récent rapport de la firme Warnock Hersey (9 janvier dernier) établit que, dans plusieurs salles, on détecte des taux de concentration représentant le double de ce qui est considéré comme acceptable: .041 ppm par exemple.

Les derniers rapports des ingénieurs indiquent que les gaz nocifs émanent de la colle mal séchée des panneaux de particule agglomérées avec lesquels on a construit les plafonds. Ils parlent de « mesures correctives » devant être prises pour régler la situation.

La recommandation de fermeture touche la grande salle Claude-Champagne où l'on peut assister à de nombreux concerts publics.

MOBILIER ACTUEL



APRÈS L'ÉDÈN

ST-DENIS/DULUTH

LA PONY AIME TOUT DE NOTRE PAYS... MÊME L'HIVER.



tempêtes des Maritimes et les blizzards des Prairies. La grêle, le vent et les températures extrêmes ne la gênent nullement.

Vous obtenez toutes ces qualités...pour si peu.

La nouvelle Pony 1985 se classe déjà parmi les meilleures routières. La liste de son équipement standard se fait remarquablement longue et elle utilise même de l'essence ordinaire, la moins chère.

Tout compte fait, il n'est pas étonnant que la Pony soit l'importée qui ait connu le plus grand succès lors de son lancement.

Pour comprendre pourquoi la Pony suscite tant d'éloges, venez vite en faire un essai chez un concessionnaire Hyundai près de chez vous.

MONTEZ EN PONY AUJOURD'HUI

dehors. Chaque jour, elles devaient affronter des routes enneigées et glacées, par froid sibérien. À la fin de l'hiver, les ingénieurs apportèrent quelques modifications à la voiture.

Bien avant que la Pony ne soit offerte chez nous, ses consœurs passaient un premier hiver à Kapuskasing, en Ontario, pour y subir une série de tests rigoureux.

Le but de ces tests: s'assurer que la Pony se comporterait parfaitement sur nos routes.

Durant cet hiver mémorable, les Pony passaient les nuits

C'est ainsi que la Pony vendue au Canada roule sur des pneus radiaux Michelin quatre saisons ceinturés d'acier, que la suspension a été ajustée en fonction de nos conditions routières et qu'une couche additionnelle de revêtement anticorrosion est appliquée à l'usine.

Voilà pourquoi la Pony galope allégrement dans les

HYUNDAI

Automobile Ulsan Ltée
2355, boul. Hymus
Dorval 683-5702

Pie IX Pony
9390, boul. Pie IX
Montréal 324-6821

Pony de Montréal
5180, avenue Papineau
Montréal 523-2171

Safari Automobiles Inc.
300, rue Lafleur
LaSalle 364-3124

Garage St. Louis Ltée
356, boul. Sauvé
St-Eustache 491-1292

Desmeules Hyundai
1237, boul. des Laurentides
Ville de Laval 668-6393

Moteurs Chateaugay
83, St-Jean Baptiste
Chateaugay 692-9630

C. W. AutoSud Inc.
3839,
boul. Taschereau
St-Hubert 678-1220

Hyundai Auto
Mascouche
133, chemin des Anglais
Mascouche Heights
477-5730

Autos Visa Inc.
500, boul. Mgr. Langlois
Valleyfield 377-1985

Hyundai Pony
Centreville
2077, Ouest rue
Ste-Catherine
Montréal 931-8243

Pointe-aux-Trembles Pony
12150, rue Sherbrooke est
Montréal 645-2233

Les Automobiles Lise Grenier Inc.
1250, Rte. Marie-Victorin
Tracy 743-1244

Les Automobiles Cloginor Inc.
9, rue Frontenac
St-Jean-Sur-Richelieu 347-4003

Lac St-Louis Automobiles Enrg.
30, boul. Don Quichotte
Ville de Perrot 453-6363

La vente se termine
le 15 fév.

Grand solde d'équipement informatique.



HITACHI - moniteur couleur de 13 po, haute définition.
Soldé à **349\$**

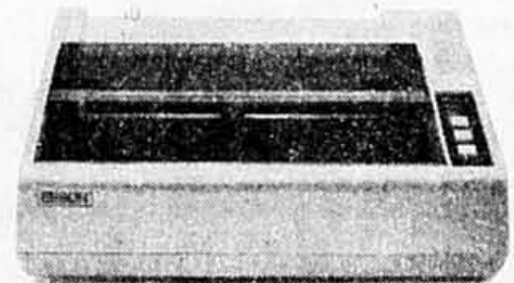
Nettoyeur de tête VIVIDAT pour protéger les données sur disque souple.

Soldé à **19,95\$**



SYSTÈME APPLE IIC à lecteur de disquette intégré (128 Ko de mémoire vive).

Soldé à **1295\$**



Imprimante à matrice à points EPSON RX-80 (les quantités sont limitées).

Soldée à **399\$**

DISQUETTES INNOVATIONS EN INFORMATIQUE
modèle SSDD soldé à **22,50\$**

modèle DSDD soldé à **29,95\$**

innovations en
informatique
Computer Innovations

Là où tout devient logique.

SIMPSON
CENTRE-VILLE: 288-7364
POINTE-CLAIRE: 694-4550

LA BAIE, CENTRE-VILLE: 288-7521

1 PLACE VILLE-MAIRE: 866-6571

COMMENCE AUJOURD'HUI!

J.m. SAUCIER ELECTRONIQUE LTÉE

VENTE

Gratuit \$400 de location de film sur vidéo, \$100 sur télécouleur et système de son

RCA



TELECOULEUR 14"

- Ajustement automatique des couleurs
- 100% transistor

Lot No 1 **\$247⁹⁹**

Quasar



TELECOULEUR 11"

- couleur automatique
- syntonisateur VHF-UHF

Lot No 2 **\$299⁹⁹**

HITACHI



TELECOULEUR 14"

- tout transistorisé
- tube-image luminar

Lot No 3 **\$329⁹⁹**

TOSHIBA



TELECOULEUR 16"

- une image blackstripe
- syntonisateur UHF-VHF

Lot No 4 **\$429⁹⁹**

RCA



TELECOULEUR 20"

- commande automatique des couleurs
- syntonisateur UHF-VHF

Lot No 5 **\$349⁹⁹**

JVC



MEILLEUR ACHAT

TELECOULEUR 14"

- contrôle sans fil
- syntonisation électronique

Lot No 6 **\$387⁹⁹**

VIDÉO VHS



- contrôle à distance sans fil
- programmable 14 jours

Lot No 7 **\$419⁹⁹**

RCA



VIDÉO VHS

- chargement frontal
- contrôle avec fil
- programmable 14 jours/4 événements

Lot No 8 **\$488⁹⁹**

ZENITH



VIDÉO VHS

- 3 têtes
- programmable 14 jours
- contrôle à distance sans fil 10 fonctions

Lot No 9 **\$529⁹⁹**

HITACHI



VIDÉO VHS

- modèle VT-33
- programmable 14 jours/4 événements

Lot No 10 **\$549⁹⁹**

RCA SANS FIL



VIDÉO VHS

- 14 jours/4 événements
- enregistrement 8 heures

Lot No 11 **\$599⁹⁹**

TOSHIBA



VIDÉO BETA

- modèle VM-41
- programmable 10 JOURS

Lot No 12 **\$457⁹⁹**

TDK CASSETTES VIDEO \$8⁹⁹ 3 ou plus

TELEFUNKEN



TELECOULEUR 14"

- contrôle à distance

Lot No 13 **\$329⁹⁹**

RCA



TELECOULEUR 20"

- contrôle à distance sans fil
- convertisseur intégré

Lot No 21 **\$459⁹⁹**

RCA



VIDÉO VHS

- 3 têtes, contrôle à distance sans fil
- syntonisateur à accès direct
- chargement frontal

Lot No 16 **\$647⁹⁹**

RCA TELECOULEUR 26"



\$549⁹⁹

Lot No 18

HITACHI



TELECOULEUR 20"

- convertisseur intégré
- modèle MT-2474

Lot No 19 **\$597⁹⁹**

ANTENNE PARABOLIQUE



Installation toute l'année (extra)

Appelez M. Sagi

A compter **\$1499⁹⁹**

SHARP



MAGNETOSCOPE VHS SHARP

- accès frontal
- programmable 14 jours
- telecommande 7 fonctions
- modèle VC-481

Lot No 19 **\$469⁹⁹**

HVR-36 SUPER AUBAINE ELECTROHOME



MAGNETOSCOPE VHS

- Telecommande 10 fonctions
- 105 canaux
- programmes 14 jours

Lot No 20 **\$499⁹⁹**

GRATUIT \$400 de location de film

SHARP STEREO



MAGNETOSCOPE VHS modèle VC-388

- synthonsation 142 canaux
- programmable 14 jours/8 émissions
- accès frontal
- effets 5 spéciaux complets
- telecommande 17 fonctions

Versement comptant **\$390⁹⁹**

\$58⁹⁹ x 12 mois \$999⁹⁹

Lot No 21

RCA 4 TÊTES



MAGNETOSCOPE VHS

- programmable 14 jours/4 événements
- convertisseur 105 canaux

Versement comptant **\$271⁹⁹**

\$50⁰⁰ x 12 mois Lot No 22 \$799⁹⁹

GRATUIT \$400. DE LOCATION DE FILM



MAGNETOSCOPE VHS

- chargement frontal
- convertisseur intégré
- telecommande sans fil
- modèle pv-1530

Versement comptant **\$390⁹⁹**

\$58⁹⁹ x 12 mois Lot No 23 \$999⁹⁹

RCA 80 MONTH GUARANTEE



TELECOULEUR 26"

- convertisseur intégré
- contrôle à distance sans fil
- capacité 122 canaux

Versement comptant **\$265⁹⁹**

\$48⁹⁹ x 12 mois \$747⁹⁹

Lot No 24

RCA 80 MONTH GUARANTEE



TELECOULEUR 26"

- contrôle à distance
- cabo-sélecteur 122 canaux intégré

Versement comptant **\$271⁹⁹**

\$50⁰⁰ x 12 mois Lot No 25 \$799⁹⁹

SHARP 4 TÊTES



MAGNETOSCOPE VHS

- convertisseur intégré 105 canaux
- telecommande 10 fonctions
- accès frontal
- programmable 14 jours/4 émissions
- modèle VC-385

Lot No 26 **\$619⁹⁹**

HITACHI 80 MONTH GUARANTEE



TELECOULEUR 26"

- modèle TS-3931
- syntonisateur 129 canaux
- contrôle à distance détachable 17 fonctions
- affichage sur l'écran

Versement comptant **\$516⁹⁹**

\$75⁰⁰ x 12 mois \$1299⁹⁹

Lot No 27

HITACHI 80 MONTH GUARANTEE



TELECOULEUR 26"

- syntonisateur électronique 129 canaux
- affichage de l'heure et du canal sur l'écran
- entrée et sortie vidéo et audio
- 4 haut-parleurs
- contrôle à distance 17 fonctions
- modèle TS-3964

Versement comptant **\$516⁹⁹**

\$75⁰⁰ x 12 mois Lot No 28 \$1299⁹⁹

TELECOULEUR 26"

Panasonic



- telecommande amovible à 16 touches
- syntonisation à 127 canaux
- meuble de style contemporain
- système auto-couleur
- cabo-sélecteur incorporé 112 canaux
- modèle pc-26 K 57

Versement comptant **\$390⁹⁹**

\$58⁹⁹ x 12 mois \$999⁹⁹

Lot No 29

RCA

SYSTÈME VIDÉO PORTATIF, COMPLET



- 4005 de film
- Tripled TP-01
- Un sac pour caméra KK-Q19

- modèle VJP-900
- accès direct de la caméra
- syntonisation directe
- contrôle à distance sans fil
- programmable 21 jours/8 événements
- caméra modèle CKC-020
- zoom 6:1

Versement comptant **\$870⁹⁹**

\$100⁰⁰ x 12 mois \$1899⁹⁹

Lot No 31

HITACHI

ÉCRAN GÉANT



- Écran géant 45"
- entrée et sortie audio stéréo
- 4 haut-parleurs avec amplificateur
- accès direct du contrôle à distance
- contrôle des voies basses et graves

Versement comptant **\$1769⁹⁹**

\$125⁰⁰ x 12 mois Lot No 32 \$2999⁹⁹

HITACHI 80 MONTH GUARANTEE



TELECOULEUR 26"

- luminar 20"
- modèle TS-1130
- contrôle automatique des fréquences

Versement comptant **\$263⁹⁹**

\$41⁹⁹ x 12 mois \$699⁹⁹

Lot No 30

12 MOIS SANS INTÉRÊT

• VIDÉO CLUB • VIDÉO CLUB • VIDÉO CLUB •
GRATUIT \$400.
 Une valeur de \$400 applicable sur la location de films vidéo ainsi qu'une carte de membre à l'achat d'un vidéo de \$550 et plus. Frais d'inscription \$10.
 • VIDÉO CLUB • VIDÉO CLUB • VIDÉO CLUB •

TDK

 CASSETTES SA-60 \$2.69 ch. ACHAT 10 ET PLUS
 SA-90 \$2.99 ch.

PIONEER

 Modèle CT-10
MAGNÉTOPHONE À CASSETTE
\$159⁹⁹

AKAI

 Modèle HX-1C
MAGNÉTOPHONE DOLBY B/C
\$199⁹⁹

Sansui

 Modèle D-99 MW
MAGNÉTOPHONE À CASSETTE DOUBLE
\$299⁹⁹

AKAI

 Modèle HRX-44
MAGNÉTOPHONE À CASSETTES AUTO-INVERSION
\$399⁰⁰

Sansui

 Modèle CP-7
RADIO PORTATIF DIGITAL AM / FM CASSETTES DÉTACHABLES
\$499⁹⁹

HITACHI

LECTEUR AU DISQUE NUMÉRIQUE
 • Modèle DA-1000
 • Chargement frontal
 • Touches électroniques
\$439⁹⁹

TOSHIBA

FOUR MICRO-ONDES
 • Contrôles électroniques
 • Modèle ER-555
\$349⁹⁹

HITACHI

FOUR MICRO-ONDES
 • Plateau rotatif
 • Modèle MR-6230
\$459⁹⁹

TOSHIBA

FOUR MICRO-ONDES
 • 1.6 pi. cu.
 • Modèle ER-875
\$529⁹⁹

HITACHI

FOUR MICRO-ONDES
 • Auto-sensor
 • Modèle MR-8030
\$749⁹⁹

HITACHI

MICRO-ONDES / CONVECTION
 • MR-9020 • 1.6 pi. cu. • Intérieur acier inoxydable • Grille de cuisson incluse
 Versement comptant \$390.02
\$58³³ x 12 MOIS \$999⁹⁹

PIONEER

50 WATTS
 • Récepteur stéréo am-fm, modèle SX-202, 25 watts/canal
 • Table tournante, modèle ST-210
 • 2 haut-parleurs 2 voies, modèle CP3530
\$299⁹⁹

Sansui

40 WATTS
 • Récepteur stéréo am / fm, modèle R-410, 20 watts/canal
 • Table tournante, modèle PD-11
 • 2 haut-parleurs 3 voies, modèle SRCA1
\$349⁹⁹

HITACHI


DIGITAL
 • Récepteur am / fm stéréo, programmable, modèle HTA-25
 • Table tournante semi-automatique, modèle HT-101
 • Magnétophone à cassettes avec Dolby, modèle DE-1
 • 2 haut-parleurs à 2 voies, modèle HSp-400
\$599⁹⁹

HITACHI

160 WATTS
ENSEMBLE COMPRENANT:
 • Amplificateur intégré de 80 watts, HA3
 • Magnétophone à cassettes stéréo avec Dolby, modèle DE-12
 • Table tournante, modèle HT-12 à entraînement par courroie
 • Haut-parleurs à 3 voies, modèle AP-1235
 Versement comptant \$390.02
\$58³³ x 12 MOIS \$999⁹⁹

Technics

90 WATTS
 • Amplificateur super classe A, modèle SUV-303
 • Syntonisateur am-fm stéréo, modèle STZ-35
 • Table tournante Technics, modèle SLB-200
 • Magnétophone à cassettes stéréo avec Dolby, modèle RSB-12
 • 2 haut-parleurs Philips, avec radiateur passif, modèle 9430
 Versement comptant \$448.99
\$62⁵⁰ x 12 MOIS \$1099⁹⁹

Z-3000 Sansui

110 WATTS
 • Récepteur am-fm stéréo digital programmable, modèle Z-3000
 • Table tournante à entraînement direct, modèle PD-11
 • 2 haut-parleurs 3 voies, en polypropylène, modèle 1035
 Versement comptant \$312.99
\$37⁵⁰ x 12 MOIS \$699⁹⁹

KENWOOD

120 WATTS
 • Récepteur am-fm stéréo digital, modèle KR-930
 • Magnétophone à cassettes avec Dolby, modèle KX-32B
 • Lecteur au laser numérique, modèle 2704
 • 2 haut-parleurs à 3 voies, de 130 watts chacun, modèle LSK-500
 Versement comptant \$485.99
\$68⁵⁰ x 12 MOIS \$1199⁹⁹

AKAI

130 WATTS
 • Récepteur digital, à contrôle électronique, modèle AAA-45
 • Table tournante à entraînement direct, modèle APD-2
 • Magnétophone à cassettes stéréo Dolby B/C, modèle HX-1C
 • 2 haut-parleurs DB+, en polypropylène avec pied
 Versement comptant \$516.97
\$75⁰⁰ x 12 MOIS \$1299⁹⁹

Technics

70 WATTS
 • Récepteur am-fm stéréo digital, modèle SA-350
 • Table tournante Technics, modèle SLB-200
 • 2 haut-parleurs Celestion, modèle 130 de fabrication anglaise
 Versement comptant \$380.99
\$50⁰⁰ x 12 MOIS \$899⁹⁹

CABINET AUDIO GRANIT PIONEER

140 WATTS
SYSCOM A-50
 • Amplificateur SA-940
 • Syntonisateur FM/AM TX-540
 • Magnétocassette stéréo Dolby CT-540
 • Platine à retour automatique, PL-640
 • Enceinte à 4 voies et 4 haut-parleurs
 Versement comptant \$569.99
\$80⁰⁰ x 12 MOIS \$1399⁹⁹
 Cabinet audio inclus

Sansui INTELLIGENT

140 WATTS
CABINET AUDIO GRANIT
 • Syntonisateur AMFM stéréo, modèle T-710
 • Amplificateur intégré, 70 watts RMS par canal, modèle A-910
 • 2 haut-parleurs, 3 voies, 100 watts ch. Modèle S-930
 • Cabinet audio inclus, modèle GX-910
 • Table tournante tangentielle semi-automatique PL-40
 • Magnétophone à cassette stéréo, modèle D-55
 Versement comptant 596.99
\$86⁵⁰ x 12 MOIS \$1499⁹⁹
 Cabinet audio inclus

HITACHI

200 WATTS

CELESTION
 • Syntonisateur am-fm stéréo digital, modèle FT-3
 • Pré-amplificateur, stéréo, avec contrôle audio, modèle HCA-8500
 • Amplificateur de puissance «Mos Fet», 100 watts par canal, modèle HMA-8500
 • Lecteur au laser digital, modèle DA-3500
 • 2 haut-parleurs Celestion, avec radiateur passif de 200 watts, modèle 44
 Versement comptant \$989.99
\$190⁰⁰ x 12 MOIS \$2999⁹⁹

J.M. SAUCIER
 Electronique Ltée

10,090 boul. St-Laurent
 entre Sauvé et Sauriol (métro Sauvé)
 vaste stationnement gratuit
389-3541
 Sherbrooke 2144, ouest rue King 563-9191

12 mois sans intérêt pour achat de 650.00 ou plus, sur les articles annoncés seulement

80 MOIS DE GARANTIE
 * 80 mois de garantie avec un léger supplément
 Les photos peuvent différer des modèles en vente



PORTER A MON COMPTE



photo Réal St-Jean, LA PRESSE

POUR FACILITER L'ACCÈS AU VIEUX-MONTRÉAL

Relier le Palais des congrès à la Place d'Armes

La Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA) vient de confier à un groupe de conseillers en design, GSM Design Inc., de

DENIS MASSE

Montréal, l'étude en profondeur d'un projet de liaison entre le Palais des congrès et la Place d'Armes. Le contrat estimé à \$20 000 accorde dix semaines aux urbanistes pour remettre un design préliminaire, ce qui devrait nous amener au ter avril.

Dans cette démarche en vue de faciliter l'accès au Vieux-Montréal depuis le Palais des congrès,

la SIMPA s'est trouvée un partenaire des plus intéressés, la Régie du Palais des congrès. Celle-ci n'a pas hésité à défrayer la moitié des coûts de l'étude en cours et compte avoir son mot à dire quand le design préliminaire sera déposé.

Une fois l'imposant bâtiment construit, on pensait le relier à la Place d'Armes par une passerelle surélevée; une arche provenant de l'ancien terminus Craig de la CTCUM avait été remontée pierre par pierre, avait été installée en attendant en bordure de la rue Saint-Antoine et devait, en principe, faire partie intégrante de la future passerelle.

Mais les problèmes de vandalisme et de violence observés dans le passage souterrain du Champ-de-Mars, ont amené les autorités municipales à opter pour d'autres solutions et la passerelle envisagée a perdu beaucoup de son attrait premier.

De fait, toute la voie d'accès à la Place d'Armes doit être repensée. Le défaut d'alignement entre la rue Saint-Urbain et la côte menant à la Place d'Armes rendent difficile le passage des piétons à qui il faut, aux heures de pointe, l'assistance d'un agent de faction. La côte, aussi, est jugée trop abrupte pour les milliers de pié-

tons qui doivent s'y engager chaque jour. Ces difficultés, ajoutées à celle de ne point voir la Place d'Armes ni même l'église Notre-Dame du lieu où ils se trouvent, découragent le grand nombre des touristes et congressistes étrangers à se rendre dans le Vieux-Montréal. La plupart s'en retournent dans leur ville d'origine sans avoir pu visiter l'un des coins les plus charmants de la métropole, tout en y ayant été si proches.

On comprendra dès lors la priorité que donne la Société du Palais des congrès à tout projet qui pourrait améliorer l'accès à la Place d'Armes.

PLUS
POUR
VOTRE
ARGENT



Dédicace pour M. le maire

Le journaliste Cyrille Felteau, auteur de l'Histoire de LA PRESSE en deux tomes, et le maire Jean Drapeau, futur auteur d'une histoire du

Stade olympique, ont devisé gaiement, hier, au bureau du maire. « Ce n'est pas si long écrire un livre », de dire le journaliste, qui a tout de même mis quatre ans à faire ses recherches et deux à rédiger. « Je suis en train de trier mes matériaux, de répliquer le maire. La rapport Malouf a 1 000 pages et il y a des choses qui sont moins importantes maintenant. » Quand dédicacera-t-il son propre livre à M. Felteau? Avant longtemps.

AVIS LÉGAUX APPELS D'OFFRES SOUSSIONS

Avis est donné que COUSINEAU GABOURY LOCATION D'AUTOS LTÉE, détenteur du permis no M60067 pour la location de VEHICULES-MOTEUR à l'adresse suivante 10200, boul. St-Laurent, Montréal, s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de COUSINEAU GABOURY LTÉE, 10200, boul. St-Laurent, Montréal, Québec conformément aux dispositions de l'article 30 des règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1^{re} parution: jeudi 31 janvier 1985
2^e parution: vendredi 1^{er} février 1985

AVIS LÉGAUX APPELS D'OFFRES SOUSSIONS

MISE AU POINT

Dans notre annonce « Bons achats pour vous » paru dans LA PRESSE du 26 janvier, à la page D-14, veuillez noter que les prix des jeans JTS auraient dû être: ord: 30,00 \$ - 42,00 \$ pour 19,99 \$ - 31,99 \$ au lieu de ord.: 34,00 \$ - 40,00 \$ pour 23,99 \$ - 29,99 \$

Nous nous excusons de ce contretemps.

SEARS CANADA INC.



CORRECTION

Veuillez prendre note de la correction suivante à apporter au cahier publicitaire Un foyer d'idées, publié par la Baie le 30 janvier 1985.

Page 13. Article 1. L'étudeuse grand format ne sera pas disponible.

Page 30. Article 4. L'ensemble camisole et bikini ne sera pas disponible dans le ton ivoire.

Nous regrettons cet inconvénient.

RÉSIDENCE BIERMANS APPEL D'OFFRES

Projet: installation de rideaux diviseurs.
dossier: R.B. 84-85-02

Propriétaire: Résidence Biermans
7905 est, rue Sherbrooke
Montréal, Qué.
H1L 1A4
Tél: 351-9891

La Résidence Biermans demande des soumissions pour la fourniture, la confection et l'installation de rails et de rideaux diviseurs dans les chambres des bénéficiaires du premier et deuxième planchers.

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la région de Montréal (Île de Montréal et Île Jésus).

Les documents de soumissions et autres renseignements peuvent être obtenus au bureau de la direction des services auxiliaires à l'adresse ci-haut indiquée à partir du 31 janvier 1985.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission valide pour une période de quarante-cinq (45) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, fournie soit par un cautionnement de soumission équivalent à 10% du montant de la soumission soit par un chèque visé fait à l'ordre du propriétaire équivalent à 5% du montant de la soumission, soit par obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale correspond à 5% du montant de la soumission et l'échéance ne dépasse pas cinq (5) ans.

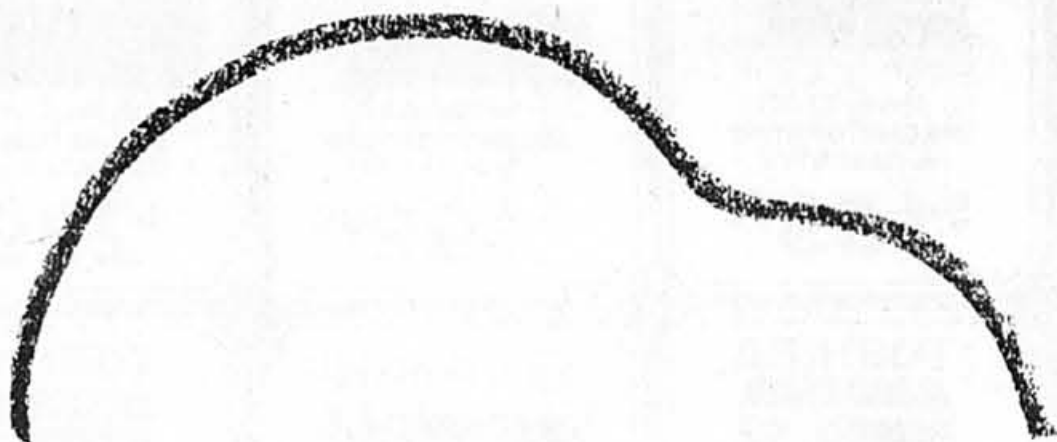
Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution de contrat et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services fournis soit par un cautionnement de 50% du prix du contrat pour chacune des garanties, soit par un chèque visé correspondant à 10% du prix du contrat, soit par obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale correspond à 10% du prix du contrat et l'échéance ne dépasse pas cinq (5) ans.

Les soumissions (l'original et une copie) dans des enveloppes cachetées clairement identifiées seront reçues au bureau du soumissionneur jusqu'à 15 heures, le 14 février 1985, à la Résidence Biermans, 7905 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué. H1L 1A4

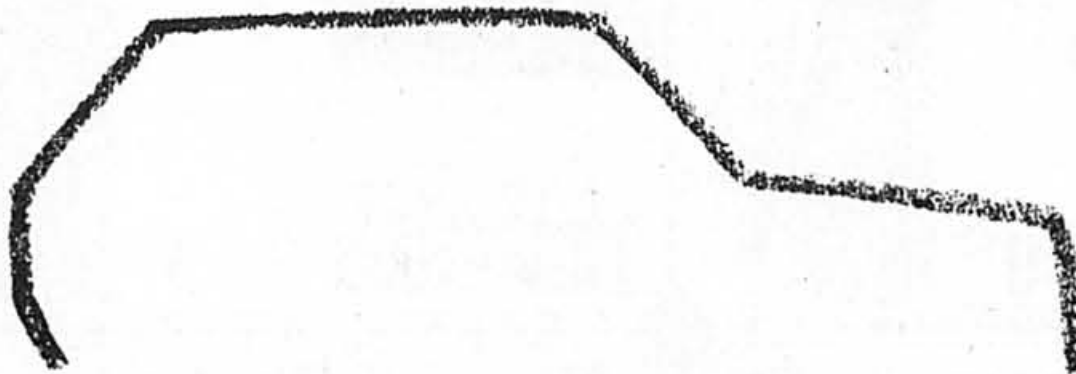
Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Gérard Pelletier,
Directeur des services auxiliaires.

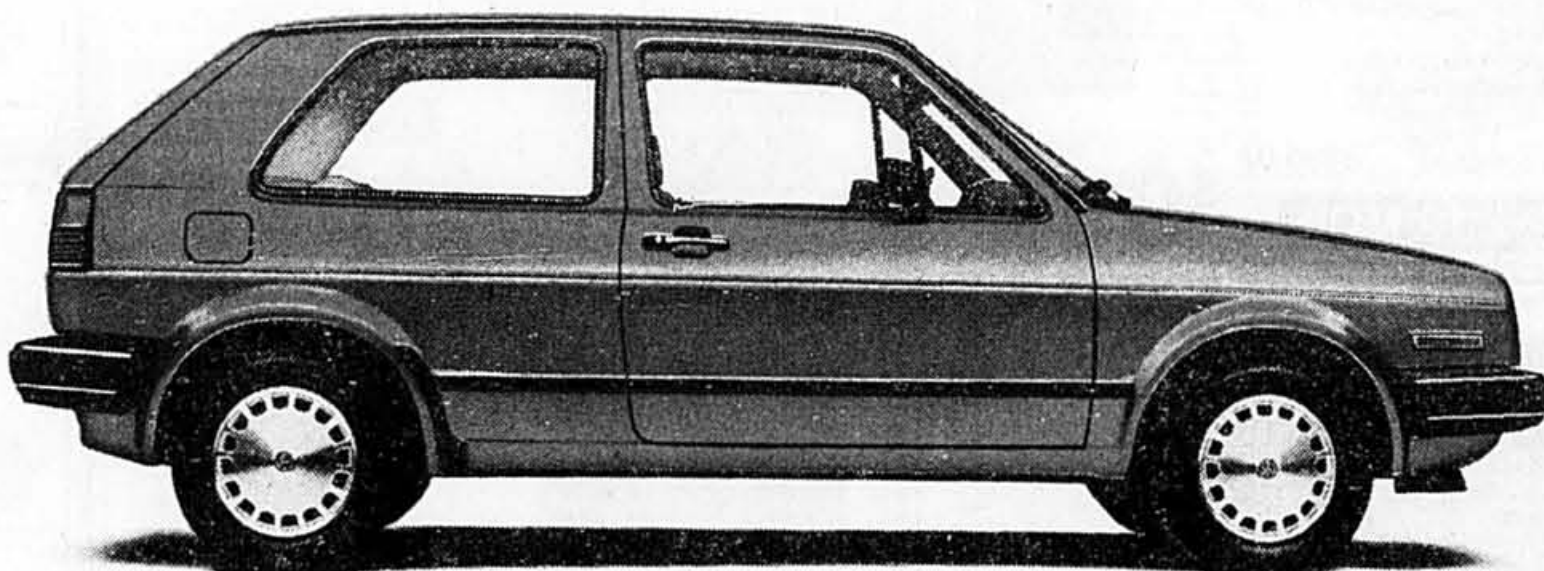
Suite des Avis légaux
en pages B 12 et E 11



Un de nos véhicules devint le
chouchou de l'Amérique du Nord.



Celui-ci déclencha un plagiat monstre.



Place à un autre coup de maître de Volkswagen:

la Golf.

8 495 \$: Volkswagen n'a jamais créé de voiture par caprice.

Chaque nouveau modèle représentait une amélioration.

Il en va de même pour la nouvelle Golf. Il ne s'agit pas d'une version revue et améliorée de la Rabbit. La Golf est une voiture de conception et de fabrication entièrement nouvelles, pensée en fonction des gens.

L'espace était primordial. Par conséquent, la Golf est plus spacieuse que la Rabbit, logeant 5 personnes plutôt que 4. Elle est plus longue, plus large et offre plus d'espace pour la tête, les jambes et les coudes. En outre, son coffre à bagages est plus grand d'un tiers. De fait, vous vous demanderez comment une voiture si com-

pacte à l'extérieur peut être aussi spacieuse.

Le nouveau moteur à essence est plus puissant, et atteint une vitesse de pointe plus élevée.

La Golf est dotée d'un système de suspension unique et d'un nouvel essieu arrière stabilisateur au profil en "V". De nouveaux freins hydrauliques assistés. D'un nouveau système de chauffage et d'aération. D'un nouveau système d'échappement. Vous remarquerez même sa nouvelle

douceur de roulement.

Nous avons conservé certains éléments. Les poignées des portières, par exemple. Comme nous ne pouvions les améliorer, il était inutile de les changer.

Nous avons aussi préservé l'esprit Volkswagen. De fait, la Golf ajoute une nouvelle dimension au plaisir de la conduite automobile.

Nous avons créé la Golf dans la plus pure tradition Volkswagen.

Ce faisant, nous avons créé une autre légende.



*Selon le prix de détail suggéré par le fabricant pour la Golf Diesel "Wellmeister" à 2 portes dotée d'une boîte manuelle 5 vitesses. Modèle à essence: 1005 de supplément. (Le modèle illustré, avec enjoliveurs en option, coûte 8 565\$). L'équipement en option, l'inspection qui précède la livraison et le transport sont en sus. Le concessionnaire peut baisser le prix.

La nouvelle Golf (comme tout nouveau modèle Volkswagen) jouit d'une nouvelle garantie de 2 ans, kilométrage illimité. Votre concessionnaire VW vous donnera les détails.

VOLKSWAGEN